



# DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU VILLAGE

*La sécurisation de la RD 19 en entrée de bourg p24*  
*La volonté de poursuivre la voie douce sur la RD 5 p27*  
*Un nouveau projet pour l'Espace Sportissage p26*

## ÉCOLE PUBLIQUE

La cinquième classe à  
défendre !  
p6

## LA BASTIDE

Le Centre d'hébergement est  
prêt pour recevoir du public  
p22-23

## FESTIVITÉS ET VIE ASSOCIATIVE

Des festivals en préparation et  
des aides aux associations  
p11-13

# LE MOT DU MAIRE



**UNE PREMIÈRE  
ANNÉE  
DÉLICATE MAIS  
PORTEUSE DE  
NOUVEAUX  
PROJETS AMBITIEUX**

*Chères JAUSACquoises, Chers JAUSACquais,*

Dans quelques jours, l'équipe municipale aura été installée depuis déjà un an. Un début de mandat unique en son genre, marqué par la pandémie qui continue malheureusement de bouleverser nos existences.

La crise sanitaire modifie considérablement le bon fonctionnement de la vie publique. Nos conseils municipaux se tiennent la plupart du temps sans public, les réunions publiques ne peuvent plus se tenir, et les commissions extra-municipales n'ont pas la possibilité d'être réunies.

Elle affecte aussi et surtout, la convivialité qui fait la force de notre village. Preuve en est, les différentes manifestations et festivités, qu'à contrecœur, nous avons dû reporter voire annuler, malgré l'investissement de nombreux bénévoles, commerçants, exposants, agents municipaux et élus.

Toutefois, ne cédon pas à la morosité. Je souhaite profiter de ces lignes pour mettre en avant une excellente nouvelle : notre dynamisme démographique.

Nous comptons en 2021, 1 276 habitants, ce qui fait de Jaujac la commune la plus peuplée du canton. Il faut dire que notre village s'appuie sur de nombreux atouts. La revalorisation patrimoniale engagée avec le label Village de caractère génératrice de tourisme et d'activité, la vitalité commerçante retrouvée avec le fleurissement de nouveaux commerces de proximité qualitatifs, la qualité de vie et de services avec un village à taille humaine... font de Jaujac un lieu où l'on a envie de s'installer et de ne plus en repartir. Raison supplémentaire pour maintenir la 5ème classe de notre école publique. Je tiens d'ailleurs ici à saluer la mobilisation forte, qui a permis de maintenir pour l'instant le *statu quo*. Ne baissons pas les bras et luttons contre tout recul du service public ! A ce propos, nous maintenons la pression sur les opérateurs téléphoniques ou postaux pour fournir un service que l'on est en droit d'attendre.

La dynamique démographique est un atout mais aussi un enjeu fort. Elle nécessite le développement d'équipements et d'infrastructures pour tous, de services publics étoffés. Des axes forts engagés dès cette année que vous trouverez détaillés dans ce journal. Citons ici les opérations les plus importantes :

- Les aménagements de la Route départementale 19 sont en passe d'être terminés. Ils assurent une meilleure sécurité des piétons, une réfection nécessaire des réseaux, et un enfouissement des réseaux de téléphonie et d'électricité pour plus d'esthétisme et de viabilité.
- Les travaux de construction du Centre d'hébergement de la Bastide ont été achevés. Nous espérons pouvoir accueillir les clients au plus tôt car la pandémie impacte fortement les recettes attendues.
- Les travaux du nouvel aménagement de l'Espace Sportissage sont en passe d'être lancés. Ils comprennent la réalisation d'un parking paysager et la construction de logements. Des études sont lancées pour enchaîner par la suite avec le prolongement de la liaison douce entre Fabras et la Place Saint Bonnet.
- La réfection des calades du Chastelas et l'aménagement du belvédère ont fait l'objet de demandes de subventions, tout comme la création d'un plateau multisports en lieu et place du terrain de tennis vétuste.
- Et bien entendu, la Municipalité continue de bonifier son patrimoine : importantes réfections de réseaux d'eau et d'assainissement au quartier des Sausses, réhabilitation de logements communaux, reprise du plafond du dojo, réfection de routes et de murets, mise en valeur des sentiers de randonnée...

Comme vous pourrez le voir plus en détail dans ce journal, l'équipe municipale s'emploie à poursuivre la réalisation de ses engagements. Il me reste à vous souhaiter une bonne lecture de ce document, entièrement réalisé par les agents et vos élus.

*Le défi commun qui est devant nous  
demande du courage et de la ténacité,  
mais cette perspective est porteuse d'espoir !*

**Marion HOUETZ**  
Maire de Jaujac

Vice-présidente de la Communauté  
de communes Ardèche des Sources et Volcans

# SOMMAIRE



**2** LE MOT DU MAIRE

**4** LES RETOURS EN IMAGES

**6** L'ÉDUCATION ET LA JEUNESSE

**8** L'ACTION SOCIALE ET LA SANTÉ

**11** LES FESTIVITÉS, LA CULTURE ET  
LA VIE ASSOCIATIVE

**14** LES TRANSITIONS

**18** L'EAU POTABLE ET  
L'ASSAINISSEMENT

**22** LES TRAVAUX

**30** LA VIE QUOTIDIENNE

**36** LES FINANCES ET ORGANISMES

**42** VOS ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL

**44** LES COMPTES RENDUS DES  
CONSEILS MUNICIPAUX

**58** LES INFORMATIONS PRATIQUES

**59** L'ÉTAT CIVIL

# RETOURS EN IMAGES



Jaujac sous la neige



Mise en place du Sapin de Noël sur la Place du Champ de Mars



Visite du Président du Département avec les Conseillers départementaux du Canton



Remise du calendrier des Sapeurs Pompiers aux élus

C Dominique Fraysse



Livraison de matériel pour les bâtiments d'accueil de la Bastide



Remise des colis de Noël à la Maison de retraite de Rochemure

Manifestation à Privas de la Communauté éducative pour la défense de la 5ème classe de l'école publique



Travaux d'enfouissement des réseaux sur la RD 19

Cérémonie du 11 Novembre 2020



Goudronnage Chemin du Serre Haut



Un rafraîchissement des volets de l'école



Bûche de Noël de l'école

**CONCOURS PHOTO**  
ORGANISÉ PAR LE SERVICE JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Instagram**

**DU 21 AVRIL AU 23 MAI 2021**

POUR TOUTES PERSONNES AGÉES DE 13 À 30 ANS  
RÉSIDENT SUR LE TERRITOIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS.

PLUS D'INFOS SUR LE INSTAGRAM : concours\_photo\_07



Travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement

# ÉDUCATION ET JEUNESSE



## Maintien provisoire de la 5ème classe de l'école publique

En janvier, l'Inspecteur d'Académie a confirmé à la Municipalité son intention de fermer une classe de l'école publique de Jaujac.

Pour l'année scolaire 2021-2022, la dotation pour l'Académie de Grenoble est de 25 postes supplémentaires, et de 0 pour l'Ardèche ! Cela nécessite 12 fermetures de classes. La 5ème classe de Jaujac était donc listée comme devant fermer.

ÉCOLE PUBLIQUE DE JAUJAC

**NON**  
À LA FERMETURE  
DE LA 5<sup>È</sup> CLASSE

MANIFESTONS DEVANT L'ÉCOLE  
LES 21 ET 22 JANVIER À 8H45



Les membres du Conseil municipal se sont fermement opposés à cette décision. Nous avons fait valoir de nombreux arguments, notamment :

- Le contexte sanitaire nécessitant un moratoire sur les fermetures de classes.
- L'importance de la prise en compte dans les effectifs des enfants de moins de 3 ans, ce qui n'est toujours pas le cas !
- Le nombre conséquent d'enfants qui seront scolarisés dans les années à venir.
- La surcharge à venir des classes avec une moyenne de 26,5 enfants contre 19,8 actuellement.

En toute transparence, la Mairie a fait le choix de rendre publics les échanges avec les autorités académiques et d'interpeller les parlementaires de l'Ardèche, le Sous-préfet, et le Conseil départemental.

Les parents d'élèves et au-delà, la population, se sont fortement mobilisés pour refuser la fermeture. Le 21 janvier, ils ont décidé d'occuper les salles de classes en signe de protestation. Ils se sont également rendus en bus à la manifestation à Privas, accompagnés d'élus, le 26 janvier ! Une pétition a en outre reçu près de 2 500 signatures.

L'Inspecteur d'Académie a accepté de recevoir une délégation de parents d'élèves et le Maire, le 27 janvier. Forts de 100 inscriptions pour l'année 2021-2022, nous avons réussi à ce qu'il s'engage à effacer l'école de Jaujac de la liste des propositions de fermetures de classes.

Si nous avons gagné une première manche, il y aura un comptage des effectifs à la rentrée. Nous ne devons ainsi pas baisser la garde afin qu'au moins 101 élèves soient présents à l'école en septembre. Il reste très important que tous : nous communiquons sur notre remarquable école publique, nous demandions plus de moyens pour l'Éducation nationale, nous valorisons la richesse apportée par notre équipe enseignante et le personnel communal, nous incitions nos proches à scolariser leurs enfants à Jaujac, nous louions les biens immobiliers à de jeunes familles...

Le maintien de la 5ème classe en septembre se jouera à une ou deux inscriptions, chaque action compte !

Les enfants issus des territoires ruraux ont le droit à la réussite autant que les autres. Ils méritent mieux que des classes surchargées avec des équipes pédagogiques fragilisées, et une dégradation des conditions d'apprentissage.



## A l'école aussi, on a fêté Noël !



Sur sa route, le Père Noël est passé par l'école de Jaujac. Il a apporté dans sa hotte une nouvelle voiture à pédales, une balançoire, et des arrosoirs !

Avant son passage, les enfants avaient profité d'un excellent repas de Noël servi à la cantine scolaire.

Au Château de Castrevieille, le menu se composait :

- D'un assortiment de toast, mesclun et tomate cerise ;
- De bouchées à la reine avec leur riz ;
- D'une bûche de Noël au chocolat maison ;
- Et des traditionnelles confiseries.

Ce sont près d'une centaine de repas qui ont été concoctés et servis par les équipes municipales, pour le plaisir des petits et des grands.

Selon nos sources, il paraîtrait que la bûche n'a pas fait un pli.

## LE PÈRE NOËL EST PASSÉ PAR L'ÉCOLE !



## La cantine municipale rayonne bien au-delà des frontières communales !

La cantinière de l'école et l'élue référente ont été invitées à présenter la cantine scolaire de Jaujac lors d'une journée consacrée à la restauration collective.

Devant des représentants d'une vingtaine de communes, la cantine de Jaujac a fait figure "d'exemple à suivre". Que ce soit sur les questions d'approvisionnement local, de qualités nutritionnelles, de "fait maison", de mise à disposition de locaux...



## La boîte aux lettres du Père Noël a connu un vif succès !

La boîte aux lettres qui a été confiée par le Père Noël à la Mairie a reçu plusieurs dizaines de lettres. Les agents communaux l'ont installée près du sapin, en accord avec les directives de la Mère Noël dépêchée spécialement pour l'occasion.

Les enfants y ont glissé leurs lettres et tous leurs souhaits. Une réponse signée de la main du Père Noël a été apportée à chacun d'entre eux !





# ACTION SOCIALE ET SANTÉ

## Le Bus santé en tournée à Jaujac le 10 juin 2021



### LE BUS SANTÉ C'EST QUOI ?

Sillonnant chaque année la Drôme et l'Ardèche depuis 2017, le Bus Santé porté par le réseau de santé Collectif Sud, en collaboration avec la MSA, est dédié à deux sujets : le dépistage de la rétinopathie diabétique et la prévention santé.

Le Bus Santé a pour objectifs de :

- Réduire les inégalités territoriales ;
- Pallier aux problèmes de démographie médicale ;
- Améliorer la prise en charge des patients atteints de maladies chroniques ;
- Favoriser l'accès à la prévention et aux soins des personnes isolées géographiquement et socialement ;
- Venir en appui aux professionnels de premier recours dans la prise en charge médico sociale de leurs patients.

### LA RÉTINOPATHIE DIABÉTIQUE C'EST QUOI ?

Il s'agit d'une atteinte de la rétine qui peut mener jusqu'à la cécité. Un dépistage dès le diagnostic du diabète est nécessaire, il n'y a pas de symptôme de la rétinopathie jusqu'aux complications. Il est important que les personnes diabétiques fassent le dépistage tous les ans. Pour savoir si vous pouvez bénéficier du dépistage dans le Bus Santé, parlez-en avec votre médecin traitant. Il pourra vous renseigner.

Le Bus est équipé d'appareils pour prendre la tension de l'œil et photographier le fond de l'œil sans avoir recours à la dilatation de la pupille. Cet examen, appelé « rétinographe non mydriatique », est effectué par un(e) orthoptiste.

### LE BUS SANTÉ, C'EST AUSSI

Un service de proximité de prévention en santé pour vous écouter, et répondre à vos questions : Quels sont les signes d'un AVC, comment agir ? J'ai envie d'arrêter de fumer, que dois-je faire ? Qui peut m'accompagner dans la prise en charge de mon diabète ? Comment est dépisté le cancer du sein ?...

Renseignements et inscription directement auprès du Bus Santé :  
04 75 81 63 10

Le Bus s'installera à la Maison de Santé, entre 9h et 9h30 et restera sur place jusqu'à 17h30.



# Bénéficiez d'une aide en cas de sortie de l'hôpital

Si vous ou l'un de vos proches êtes soignés à l'hôpital, vous pouvez solliciter l'aide d'une assistante sociale pour anticiper au mieux votre sortie.

Voici les 3 missions principales des assistants sociaux de l'hôpital :



- Vous aider à résoudre des difficultés liées à la maladie dans votre vie quotidienne :
  - Vous aider à organiser votre vie de famille : aménagement du temps de travail, mode de garde des enfants pendant l'hospitalisation...
  - Vous aider à bien évaluer votre situation financière et à faire face à des difficultés matérielles : calcul de vos revenus pendant votre arrêt de travail, demande d'allocations en fonction de votre situation, demande de prise en charge de prothèses ou d'appareillages, remboursement des frais de transport...
  - Vous aider à résoudre des problèmes administratifs ou liés à votre logement.
- Faciliter votre accès aux soins et vous accompagner dans vos démarches d'accès aux droits :
  - Vous aider à régulariser vos droits à la Sécurité sociale ;
  - Vous aider à adhérer à une mutuelle santé ;
  - Vous aider à bénéficier d'une prise en charge globale au titre des soins urgents et vitaux ;
  - Vous aider à faire reconnaître un handicap et ou une maladie invalidante ;
  - Vous informer sur les droits liés à votre activité professionnelle : réinsertion professionnelle, mi-temps thérapeutique, invalidité...



- Prévoir et organiser avec vous votre sortie de l'hôpital :
  - Organiser votre retour à domicile et préserver votre autonomie grâce aux aides nécessaires : aide-ménagère, auxiliaire de vie sociale, garde à domicile, portage de repas...
  - Organiser votre hospitalisation à domicile (HAD) et la poursuite de vos soins ;
  - Vous orienter si besoin vers un établissement de soins de suite et de réadaptation (SSR), un centre de rééducation, une maison de convalescence, une maison de retraite...
  - Faire le lien avec tous les partenaires extérieurs : assistants sociaux éducatifs de votre secteur ou spécialisés, de votre entreprise, services d'aide à domicile, associations d'aide et de soutien aux patients...

## Une permanence en Mairie pour consulter une assistante sociale

Une assistante sociale du Département de l'Ardèche assure une permanence dans les locaux de la Mairie.



Madame ABRINES reçoit sur rendez-vous, tous les premiers lundis de chaque mois.

Pour prendre rendez-vous :  
04 75 37 83 50

## L'ADMR vous reçoit à la Mairie de Jaujac



En partenariat avec la Commune, l'ADMR propose une permanence en Mairie de Jaujac tous les 2èmes mardis de chaque mois.

L'ADMR intervient auprès de tous : publics âgés, fragilisés ou porteurs de handicap, auprès des familles et seniors actifs, auprès des familles... en tant que prestataire de service, avec une offre qui s'adapte selon les situations, aux besoins de chacun.

Les offres comprennent notamment :

- Garde d'enfants à domicile ;
- Ménage - repassage ;
- Services pour personnes en situation de handicap ;
- Services pour seniors.



Pour contacter l'ADMR des 5 Vallées :  
04 75 37 79 24

## La distribution du colis des aînés

C'est au milieu d'un relief enneigé que les élus municipaux ont procédé à la traditionnelle livraison à domicile des colis de Noël des aînés du village, dans le plus strict respect des consignes sanitaires.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), ne pouvant organiser le repas des aînés en cette fin d'année, a offert des colis festifs. Ils ont été confectionnés avec des produits issus des commerçants locaux.

L'objectif de cette opération est double puisqu'il s'agit également de donner un coup de pouce aux commerçants et de mettre en avant leurs produits. Un calendrier aux couleurs de Jaujac y a également été glissé.

Un colis différent a été prévu pour les personnes âgées résidant dans un établissement avec des produits adaptés.

Ce sont au total près de 150 colis qui ont été distribués. De quoi maintenir le lien et mettre un peu de baume au cœur en cette période difficile.



## L'Ardèche s'est invitée au menu à la maison de retraite de Rochemure

L'Ardèche s'est invitée au Menu à la Maison de retraite de Jaujac !

Il s'agissait de mettre en oeuvre un événement valorisant l'utilisation de produits locaux et de qualité dans l'établissement.

Merci à Ardèche le Goût et au personnel de la Résidence de Rochemure d'avoir rendu ce moment possible !



## Les jaujacquois se montrent encore une fois solidaires !



Des jaujacquois(es) et d'autres personnes du Sud ardèche (le Café français et le Secours populaire d'Aubenas, des bénévoles d'Aubenas, de Prades ou encore d'Ailhonn...) ont collecté, rangé, stocké, distribué, plus de 500 boîtes de Noël.

Les boîtes étaient composées de plusieurs éléments : un objet chaud, (chaussettes, écharpe, gants...), des gourmandises, un cadeau et un mot.

Ces belles attentions ont été notamment collectées sur le marché ou en Mairie de Jaujac. Jaujac étant le point relais pour tout un secteur.

Les boîtes ont été distribuées à des associations : la Croix rouge de Vals-les-Bains, le Centre d'accueil Solen à Aubenas, le Centre d'accueil l'Eau Vive à Payzac, la Gem à Aubenas, et l'association Coup de pouce de Lalevade.

Ce fut un bel élan de solidarité sur notre bassin de vie. L'équipe municipale tenait à remercier tous les bienfaiteurs qui se reconnaîtront !



# FESTIVITÉS, CULTURE, VIE ASSOCIATIVE

## Une saison évènementielle limitée

Comme pour la période estivale, le contexte sanitaire troublé est venu bouleverser l'organisation des rendez-vous proposés habituellement sur la Commune.

Ont notamment été annulés :

- Le marché de Noël
- Le repas de Noël des aînés
- La cérémonie de vœux à la population durant laquelle une visite guidée de la Bastide devait avoir lieu.



### Invitation à la population

Cérémonie des vœux de la Municipalité de Jaujac\*  
&  
Inauguration du centre d'hébergement de La Bastide\*

Le 16 janvier 2021

9h à 10h30 : Visite guidée de La Bastide par groupes (sur réservation au 04 75 93 22 28)

10h30 : Inauguration officielle de La Bastide

11h30 : Cérémonie des vœux du Conseil Municipal

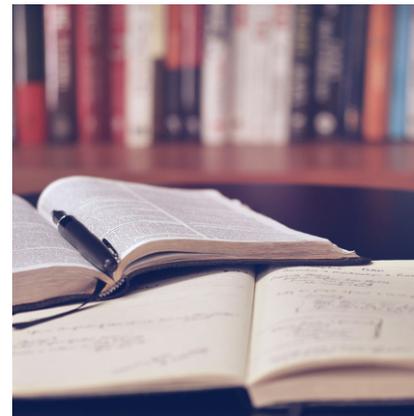
12h00 : Pot de l'amitié

sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire et des restrictions préfectorales



## Une résidence d'écriture à Jaujac !

La Comédie de Valence, centre dramatique national, a lancé un nouveau dispositif d'aide à la création. Baptisé "Studios d'écriture nomades", il se décline sous la forme de résidences d'écriture, dans la Drôme et en Ardèche.



Pour cette première édition, la Comédie de Valence a choisi de travailler avec la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans. C'est la candidature de Claire Tipy qui a été retenue, parmi 120 projets.

La résidence se déroule en trois temps : du 8 février au 7 mars, en avril, puis en mai. Claire Tipy a choisi d'aller à la rencontre d'une vingtaine d'habitants de la vallée, de différents profils, afin de recueillir des témoignages sur le rapport de chacun au territoire et à la langue. En parallèle, elle a dirigé également des ateliers d'écriture au sein du collège de Montpezat et dans une école du Burkina-Faso. Après avoir été invitée à la médiathèque de Montpezat, Claire Tipy a conclu la première étape de sa résidence d'écriture par une lecture de quelques uns de ses textes, le vendredi 5 mars à la bibliothèque de Jaujac.

Pour ce projet d'écriture, Claire Tipy a imaginé une histoire croisée entre deux femmes, l'une vivant dans la province du Bam (Burkina Faso) et l'autre en Ardèche. La matière récoltée, au fil de l'eau, servira à écrire une fiction. Une mise en voix et en espace sera présentée en mai pour clore cette résidence.

## Soutien aux associations

Si aucun secteur d'activité n'est épargné par la crise sanitaire, le monde associatif traverse une phase particulièrement difficile.

Dans cette période, la Municipalité de Jaujac a souhaité se mobiliser et rester présente pour accompagner les associations.

La contribution associative à la cohésion sociale est multiple. Les associations :

- Entretiennent les réseaux de relations au sein de la Commune ;
- Favorisent la connaissance de l'autre et l'apprentissage de la vie collective,
- Contribuent à faire de Jaujac un lieu où il fait bon vivre, animé, convivial, riche de possibilités, où chacun peut s'impliquer.

La Municipalité, ayant bien conscience que les associations œuvrent de façon irremplaçable au maintien et au renforcement du lien social dans notre village, a donc souhaité renforcer son soutien financier cette année.

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE JAUJAC : + 165% EN 2020



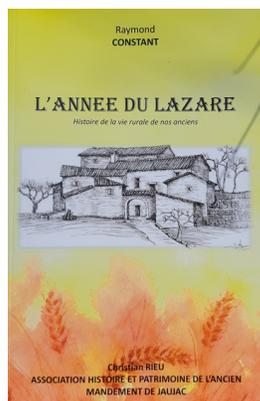
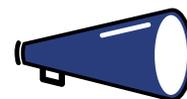
Le Conseil municipal a délibéré de façon à augmenter fortement l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions pour les associations jaujacquoises.

Ainsi, de 3 860 € en 2019, le montant des subventions aux associations passe à près de 6 400 € pour l'année 2020.

Sans prendre en compte, bien entendu, d'autres avantages en nature : locations de salles gratuites ou à tarif réduit, mise à disposition de personnel communal pour certains événements, prêt de matériel...



## La parution de l'Année du Lazare de Raymond Constant



Les membres du bureau de l'Association Histoire et Patrimoine de l'Ancien mandement de Jaujac ont travaillé avec conviction et ardeur à la publication de l'Année du Lazare. Le livre écrit par le bien connu Raymond Constant est disponible depuis le mois de décembre.

Une ré-impression a même été lancée, pour pouvoir répondre aux demandes !

Cette saga vivaroise relate l'histoire d'une famille de paysans de la Haute Vallée de l'Allignon au 19ème siècle, dans un hameau habité par la famille Lazare.

Raymond Constant y détaille avec une extraordinaire précision et un luxe de détails la vie de chaque membre de cette famille, jour après jour, saison après saison, abnégation, persévérance et amour de la terre. On y parle de la tuade, de la taille de la vigne, de la transhumance... Passionnant !

# Résidence de la compagnie de danse 1 Watt

Du 22 au 30 mars, la Compagnie 1 Watt a été accueillie en résidence par l'Association Format, en partenariat avec la Commune de Jaujac.

Il s'agissait d'un temps de recherches et de repérages autour du projet "Nous impliquer dans ce qui vient". Les artistes ont travaillé sur des parcours de marche au sein de la ville d'Aubenas et du village de Jaujac. Ils ont tenté de mettre le corps à l'ouvrage, en repérant des espaces et en divaguant.

Ce laboratoire de recherche à ciel ouvert s'inscrit dans un processus d'échange, d'expérimentation et d'écriture avec une douzaine d'artistes dans l'espace public. Il est l'amorce d'un projet de création qui verra le jour en 2023.

La Cie 1 Watt a déjà été accueillie à plusieurs reprises par Format : lors du Festival en 2019 à Jaujac avec Free Watt, en résidence pour Nouvelles de No(oo)ne en 2019 à Mercuer, et au Théâtre antique d'Alba la Romaine en juillet 2020.



## Une boîte de retours à la bibliothèque

Depuis plusieurs mois, un nouveau service est à la disposition des usagers de la bibliothèque. Une boîte de retours a en effet, été installée par les employés municipaux.

Mais à quoi sert cette boîte retour ?

Lorsque les abonnés ne peuvent pas passer pendant les horaires d'ouverture, elle est à leur disposition à l'extérieur du bâtiment. Elle est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Comment ça marche ?

Il suffit d'insérer délicatement les documents par la trappe située sur le haut de la boîte, avec toutes les informations utiles pour les bibliothécaires.

## Le Festival Format prévu pour les 2, 3, et 4 juillet 2021...

Depuis 2019, le Festival de danse Format se déploie sur 3 journées (du vendredi soir au dimanche fin de journée) au coeur du village de Jaujac. Les spectacles sont proposés dans différents lieux extérieurs et intérieurs non dédiés au spectacle, qui sont ainsi transformés en espaces chorégraphiques, proposant au public et aux artistes une autre lecture de nos paysages naturels, bâtis, patrimoniaux ou quotidiens.



Le festival Format est un temps fort de diffusion de la danse contemporaine, mais aussi de festivités à Jaujac. La Municipalité en partenariat étroit avec l'association organisatrice continue à anticiper la tenue du Festival en 2021.

A ce jour, la forme même du festival n'est pas arrêtée. Les incertitudes liées à la crise sanitaire ne permettent pas de déterminer précisément la programmation, ni le cadre dans lequel cette manifestation sera possible.

## ... Et le "Festi' Comédies" du 18 ou 23 juillet 2021

Autre évènement culturel plébiscité par les habitants, le Festival "Festi' Comédies" est lui aussi en préparation.

Rappelons que la particularité de ce festival est d'allier le théâtre et la comédie musicale ! Cette année, d'autres animations devraient également être proposées !



# TRANSITIONS

## Des passages à petite faune installés !



Lors des travaux du Centre d'hébergement de la Bastide une clôture grillagée a été installée autour du site. Si elle est nécessaire en terme de sécurité, il n'empêche qu'il s'agit d'une barrière infranchissable pour de nombreuses espèces animales et qui limite leurs déplacements.

Pour accomplir leur cycle de vie complet, les espèces animales sauvages ont besoin de se déplacer entre différents habitats. En effet, les sites de nourrissage, de repos ou de reproduction sont rarement les mêmes et imposent des déplacements parfois importants. L'urbanisation perturbe de manière toujours plus importante leur cycle de vie.

Depuis quelques années, cette problématique est mieux prise en compte dans l'aménagement du territoire (projet national de la Trame Verte et Bleue). Les principaux corridors de déplacement utilisés par la faune sont identifiés (cordons boisés, haies, cours d'eau...) et des projets visant à les maintenir et à les renforcer sont élaborés. Jusqu'à présent, la majorité de ces projets s'est concentrée sur les déplacements en faveur de la grande et moyenne faune. Mais la prise en compte des espèces plus petites est également essentielle (hérissons, écureuils, lièvres, amphibiens...). Par exemple, le hérisson a besoin d'un espace vital d'au moins 4 hectares en zone urbaine. Les murs, palissades ou grillages représentent de ce fait des obstacles pouvant s'avérer insurmontables.

En créant des petits passages pour animaux, comme ce qui a été fait à la Bastide par les employés municipaux, on crée de véritables corridors écologiques.



Pour assurer le passage de la petite faune à travers les clôtures en grillage, de simples découpes et creusements dans le sol ont été réalisés. Des pierres matérialisent le passage et limiteront le comblement par les feuilles, pierres et débris divers.

A aussi été testée, la mise en place de plaques métalliques.

Il s'agit d'une tôle inox de 560g mesurant 50x33cm qui s'installe facilement au pied d'une clôture en grillage.



N'hésitez pas à venir observer ces dispositifs, à les mettre en place autour de chez vous et à diffuser la bonne parole. Les petites bêtes jaujacquoises vous en seront reconnaissantes !

# L'hirondelle de fenêtre : un symbole de la biodiversité de proximité qui est menacé



Bien qu'elle figure au hit parade de nos oiseaux les plus populaires, l'hirondelle de fenêtre connaît un déclin alarmant. Paradoxalement, ce ne sont pas seulement les grandes pollutions qui l'affectent.

En effet, chaque printemps, les constats de destruction illégale de nids d'hirondelles se multiplient. Bien souvent, les nids sont détruits à cause des déjections des oiseaux sur les façades.

Il faut savoir que la destruction de nids d'hirondelles est interdite, et toute infraction est passible d'une amende.

Ces destructions sont, avec les pesticides et la profonde altération des habitats (voire leur disparition), l'une des causes principales du déclin des hirondelles en France (baisse de 40 % en 20 ans d'après le Muséum National d'Histoire Naturelle).



Heureusement, il existe des moyens simples à mettre en œuvre pour garantir à la fois la bonne reproduction de ces oiseaux et se protéger des salissures sur les façades.

Une planche et deux équerres suffisent à recueillir les fientes sous les nids et éviter tout désagrément.

Vous pouvez voir un exemple de ce dispositif sous la toiture du 2 rue de la Molle au dessus de la porte d'entrée de la cave à vin « La Jajaquoise ».



Il est aisé de reproduire ce dispositif pour profiter du spectacle de l'élevage et du nourrissage des jeunes hirondelles, tout en participant activement à la protection de cette espèce menacée.

## Le saviez-vous ?

*L'Hirondelle de fenêtre est une espèce commune et populaire. Tout le monde connaît cet oiseau même sans identifier précisément l'espèce, et sait que les hirondelles consomment des insectes et contribuent ainsi à maintenir leur nombre supportable à l'homme.*

*Elle vit en étroite proximité avec l'homme et revient s'installer chez nous au printemps après avoir passé l'hiver en Afrique.*

*Elle fabrique son nid en collant de petites boules de boue qu'elle récolte avec son bec. On peut les observer par exemple au bord du Lignon lors de la récolte de matériaux pour leurs travaux de maçonnerie.*

*Dans les villages, l'hirondelle de fenêtre partage son habitat avec des espèces voisines également menacées : l'hirondelle de rochers et le martinet noir.*

*L'hirondelle rustique identifiable par ses longues plumes du bord externe de la queue préfère les zones plus rurales où elle trouvera des granges, bergeries, hangars pour faire son nid.*

*Pour plus d'informations sur la sauvegarde de l'hirondelle de fenêtre en Ardèche : [https://www.faune-ardeche.org/index.php?m\\_id=20021](https://www.faune-ardeche.org/index.php?m_id=20021)*

# Une pollution aux hydrocarbures dans un ruisseau

Depuis le 7 mars, la Municipalité est mobilisée pour faire face à une pollution aux hydrocarbures dans le ruisseau du cimetière et dans une partie du ruisseau du Chapelier. La cause : le contenu d'une cuve dégradée de fioul d'un particulier s'est déversée. Une pétition a circulé dans le village, aussi les élus souhaitent porter à la connaissance de la population, le déroulé des événements, et les actions entreprises par la Mairie.



**Le samedi 6 mars, vers 19h** : pollution visible et odorante dans le ruisseau, les secours ou la Mairie ne sont pas alertés.

## Le dimanche 7 mars

- 12h15 : appel au Maire d'un riverain qui constate la pollution. Appel des pompiers par la Mairie.
- Vers 12h25 : arrivée de la Gendarmerie et des pompiers.
- Entre temps, un agent du service technique et des habitants ont repéré le lieu de la fuite.
- 12h30 : tour des voisins de la propriété inhabités d'où s'échappait du fioul pour récupérer une clé pour stopper l'écoulement.
- Vers 12h30 : arrivée des pompiers de Thueyts, référents du secteur pour ce type d'intervention.
- Vers 13h00 : ouverture de la maison, recherche et ouverture de la cuve pour effectuer un éventuel pompage. Sans résultat, la cuve étant déjà entièrement vide.
- 13h15 à 13h45 : appels du Maire au propriétaire de la cuve pour estimer la quantité de fioul déversée.
- Vers 13h30 : demande du Maire de mise en place d'un barrage filtrant pour stopper la pollution et éviter sa propagation sur les cours d'eau en aval et absorber le polluant.
- Vers 13h30 : positionnement des pompiers au niveau de la station d'épuration, en attente de l'arrivée des renforts pompiers d'Aubenas disposant du matériel nécessaire pour positionner un barrage filtrant (buvards et boudins).
- 14h13 : appel du Maire au Directeur de Cabinet du Préfet, après avoir cherché l'interlocuteur de permanence.
  - Demande du Maire de mise en relation avec l'Agence Régionale de Santé (problématique captage et eau potable).
  - Demande du Maire de mise en relation avec la DDT Service eau, mais non de permanence (problématique pollution et police de l'eau).
- 14h35 puis 15h10 : échanges avec l'ARS pour évaluer de potentielles pollutions sur des captages d'eau potable en rivière. Sujet évacué ensuite par l'ARS.
- Vers 16h : arrivée des renforts pompiers de Largentière, seuls formés à l'opération de pose de barrages filtrants.
- De 16h à 17h30 : pose de deux barrages filtrants.
- 19h06 : communication du Maire, via le Dauphiné et la Tribune, Facebook et un article sur le site internet de la Mairie.

## Le lundi 8 mars

- 7h30 : appel de la Mairie à tous les organismes concernés et qui n'étaient pas de permanence le dimanche
  - 08h50 : appel de l'EPTB, qui indique envoyer un agent dans la matinée. Un agent vient effectivement, prend des photos.
  - 09h : appel à la DDT, Service Police de l'eau.
  - 09h10 : appel à la Fédération de Pêche et mise en contact avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB). L'OFB indique être en relation avec la DDT service eau et qu'un agent viendrait sur place. Pas de retours auprès de la Mairie.
- L'ensemble de ces interlocuteurs n'a pas proposé de protocole de dépollution. Il a été indiqué par le service compétent que la meilleure chose à faire était "d'attendre qu'il pleuve".
- 8h : pose par les services techniques municipaux de l'ensemble des buvards supplémentaires fournis par les pompiers.
- Dans l'après-midi : intervention à l'initiative de la Mairie, d'une entreprise spécialisée pour enlever les buvards à la date indiquée par les pompiers.
- 17h45 : vérification du Maire auprès du propriétaire pour s'assurer de la vidange de sa cuve et demander son dégazage.

**Le mardi 9 mars** : courrier au propriétaire, pour lui demander de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la pollution stoppe. Une copie de ce courrier a été adressée à la DDT Service Eau, compétente pour les suites à donner en termes de police.

**Le jeudi 11 mars** : une entreprise spécialisée a été missionnée par la Mairie pour injecter un gros volume d'eau dans la rivière et les agents municipaux ont nettoyé les abords pollués. L'objectif étant de pomper les poches de résidus présentes et de « lessiver ».



Depuis des semaines, la pollution continue à persister dans le ruisseau. Des analyses sont en cours en 5 points de prélèvements. Elles prennent du temps, les résultats seront communiqués.

Suite à une réunion avec une délégation de pétitionnaires en Mairie, la pétition transmise et signée par de nombreux habitants, a été relayée par la Municipalité au service de l'Etat compétent. Nous vous tiendrons informés des actions entreprises par les services de l'Etat dès que nous en serons notifiés.

Il a pu être reproché le manque de communication de la Municipalité. Nous souhaitons ici noter que si nous ne voulions pas communiquer, nous n'aurions pas publié dans les journaux. Il est vrai que nous aurions pu afficher chez les commerçants, ce que nous n'avons pas fait. Rappelons également que les restrictions gouvernementales rendent impossibles la tenue de réunions publiques et encore moins de porte-à-porte.



Il a aussi pu être reproché à la Municipalité d'être "rassurante" sur les faits. Les dernières lignes du communiqué publié le soir même : "Il est ainsi vivement conseillé de ne pas utiliser l'eau de la rivière, ni d'y faire baigner les animaux domestiques".



Nous souhaitons terminer en remerciant bien vivement l'ensemble des habitants, rédacteurs ou signataires de la pétition, pour leur engagement au service du village. Forts de leur soutien, nous essaierons d'être accompagnés au mieux par les organismes compétents pour limiter cette pollution.

# Nids de frelons asiatiques : attention danger !

Depuis son apparition, le frelon asiatique est très présent sur le département et le nombre de nids recensés ne cesse de croître. Cette espèce devient une menace pour nos abeilles et pour l'humain en cas de piqûre.

Un nid non traité en saison pourra être à l'origine d'une vingtaine de nids supplémentaires l'année suivante. Nous devons donc être efficaces dans la lutte contre le frelon asiatique !

Pour cela, la Mairie a déjà mené à bien la destruction de nombreux nids, à sa charge.

Si vous pensez avoir un nid de frelons asiatiques sur votre propriété, contactez le secrétariat de Mairie qui vous renseignera sur la démarche à suivre.

Vous pouvez également le signaler sur le site internet : <http://lefrelon.com/>

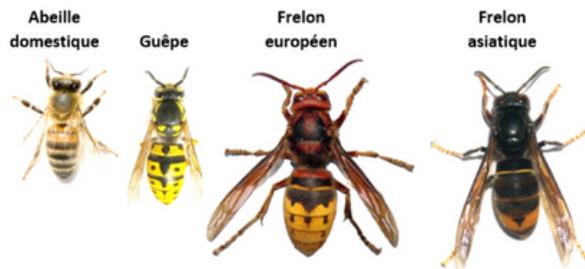
En 2020, ce sont plus de 60 nids qui ont été recensés par la plateforme "Le frelon" sur le territoire de la Communauté de communes et 36 ont été détruits. Pour Jaujac, 7 nids ont été recensés et 6 détruits. Le 7ème ayant été découvert trop tard, sa destruction aurait été inutile.

Quelques informations sur la saisonnalité du frelon asiatique :

- En février / mars, à la fin de l'hivernage, les jeunes reines partent créer un nouveau nid. Ce nid est appelé « nid primaire ». De la taille d'une orange, ils sont souvent localisés dans des espaces habités par l'Homme, à l'abri du froid (sous une toiture, dans un hangar...).
- Ensuite, avant l'été, ils quittent ce nid primaire pour construire un second nid où les arbres seront privilégiés. La taille du nid évolue donc au fil de la saison, pour attendre son apogée en octobre/novembre.
- Début décembre, avec l'arrivée du froid, l'activité des nids diminue, et les interventions de destruction deviennent alors inutiles car les reines quittent le nid en hiver. Ce nid ne sera pas recolonisé la saison suivante, la matière du nid se désagrègera au fil du temps.



## Comment reconnaître un frelon asiatique ?



Les frelons asiatiques sont légèrement plus petits que les frelons communs. Autre différence, ils sont noirs et jaune orangé avec des pattes noires et jaunes, alors que les frelons communs sont marron et jaunes avec des pattes entièrement marron.

Il est important de savoir les différencier car le frelon commun est une espèce très utile qu'il ne faut pas détruire. Le frelon asiatique, au contraire, est une menace pour les abeilles dont il se nourrit et qui ne savent pas comment lutter contre lui.

## Comment les piéger ?

Les mois d'avril, mai et juin constituent la période idéale pour piéger les reines fondatrices de frelons asiatiques qui viennent de sortir de leur cachette hivernale et cherchent à se nourrir. Si vous souhaitez participer à la régulation de ces insectes invasifs, vous pouvez installer des pièges dans votre jardin.

Ces pièges doivent impérativement être sélectifs, c'est-à-dire qu'ils ne détruisent pas les autres insectes, qui ont tous un rôle à jouer dans l'équilibre naturel. Même le frelon européen est une espèce utile à préserver : se nourrissant surtout de mouches, il joue un rôle de régulateur écologique et n'est pas agressif.

Voici comment procéder :

1 - Mettre ces pièges près de plantes attirant des frelons (camélias, fleurs...) et au soleil.

2 - A l'aide de 2 bouteilles en plastique dont vous aurez coupé et assemblé les hauts, fabriquez le piège « entonnoir » comme montré ci-contre.

3 - Réalisez des petits trous de diamètre inférieur à 9mm pour permettre aux petits insectes de sortir.

4 - Placez dans le fond une éponge découpée et imbibée d'un mélange de 1/3 de bière brune, 1/3 de sirop de fruits rouges et 1/3 de vin blanc, ou mettez le mélange liquide avec une pierre qui permet aux insectes de ne pas noyer.

5 - Veillez à ne piéger que de mi-avril à mi-juin pour limiter l'impact sur les autres insectes. Enlevez le piège si vous capturez des frelons européens.





# EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

## Pas d'augmentation de tarifs sur la régie de l'eau potable et de l'assainissement

La Commune de Jaujac gère le service de l'eau potable et de l'assainissement en régie.

Cela signifie que ce sont directement les élus et les services qui pilotent le captage, la production, la distribution, le raccordement des nouvelles habitations et la facturation de l'eau potable ainsi que l'entretien et le renouvellement de l'ensemble du réseau.

Les tarifs de l'eau et l'assainissement sont fixés par délibération du Conseil municipal. Les coûts dépendent des investissements nécessaires. Le but pour la commune, étant de maintenir l'équilibre entre les dépenses et les recettes prescrit par l'article L 322-5 du code des communes.

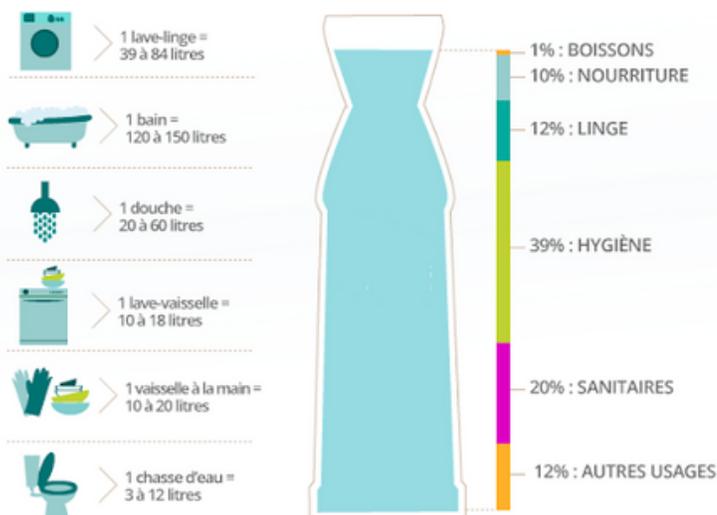
Les tarifs n'ont pas été augmentés cette année, malgré des travaux conséquents sur le réseau d'eau potable et d'assainissement du quartier des Sausses.



### Détail du prix de l'eau à Jaujac :

| Abonnement     | EAU           |
|----------------|---------------|
| Compteur 3 m3  | 92.00 € H.T.  |
| Compteur 5 m3  | 132.00 € H.T. |
| Compteur 10 m3 | 183.00 € H.T. |
| Le M3          | 1.45 € H.T.   |

### Le saviez-vous ? Quelques consommations moyennes :



#### Une part fixe, liée à l'abonnement

Elle correspond aux coûts d'investissement pour la production, l'entretien du réseau et les frais fixes pour faire face à la capacité d'accueil du territoire.



#### Une part variable, liée à la consommation de l'abonné

Elle tient compte du relevé affiché sur votre compteur d'eau et permet le financement des charges de fonctionnement qui sont proportionnelles à la consommation.



#### Des taxes et redevances

Il s'agit des redevances versées à l'Agence de l'eau et de la TVA à 5,5%

# Un schéma directeur de l'alimentation en eau potable

La Commune a souhaité réaliser une mise à jour de son schéma directeur de l'alimentation en eau potable. Cela afin de :

- Disposer de données permettant une gestion optimale du réseau d'alimentation en eau potable ;
- Améliorer sensiblement le rendement du réseau ;
- Pouvoir décider des priorités de travaux, tant en investissement qu'en entretien.

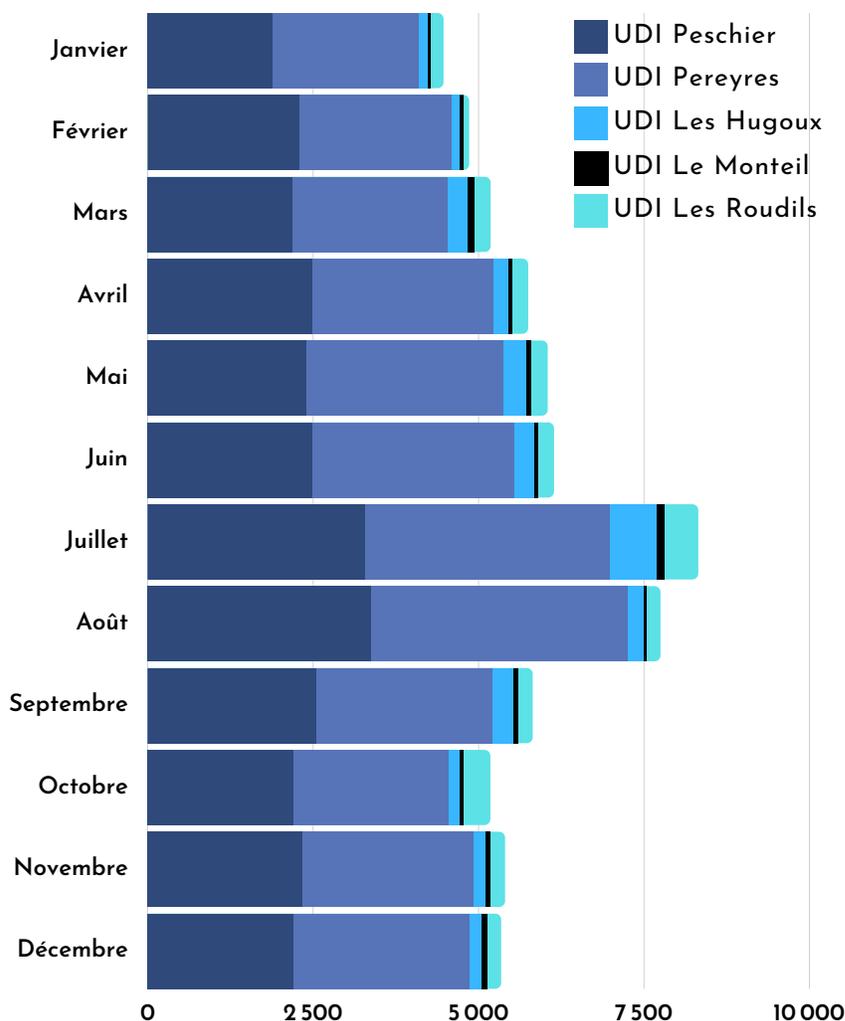
Voici quelques données sélectionnées :

- Le volume d'eau mis en distribution par secteur

| Année 2020 | UDI du Peschier | UDI de Péreyres | UDI des Roudils | UDI des Hugoux | UDI du Monteil | Total volume Distribués |
|------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|----------------|-------------------------|
| Janvier    | 1 888           | 2 209           | 189             | 134            | 45             | 4 465                   |
| Février    | 2 283           | 2 296           | 84              | 123            | 67             | 4 853                   |
| Mars       | 2 180           | 2 353           | 246             | 294            | 104            | 5 177                   |
| Avril      | 2 490           | 2 729           | 246             | 229            | 51             | 5 745                   |
| Mai        | 2 398           | 2 969           | 246             | 347            | 80             | 6 040                   |
| Juin       | 2 484           | 3 043           | 234             | 306            | 69             | 6 136                   |
| Juillet    | 3 276           | 3 702           | 507             | 702            | 129            | 8 316                   |
| Août       | 3 368           | 3 875           | 211             | 241            | 50             | 7 745                   |
| Septembre  | 2 538           | 2 667           | 215             | 312            | 81             | 5 813                   |
| Octobre    | 2 202           | 2 337           | 401             | 163            | 70             | 5 173                   |
| Novembre   | 2 334           | 2 585           | 222             | 171            | 83             | 5 395                   |
| Décembre   | 2 202           | 2 650           | 210             | 190            | 84             | 5 336                   |
| total      | 29 643          | 33 415          | 3 011           | 3 212          | 913            | 70 194                  |

Tableau des volumes mis en distribution en mètres cube – Données Mensuelles

- Les volumes distribués par secteur et par mois. On observe assez facilement le pic estival :



## QUELQUES CHIFFRES SUR LA RÉGIE DE L'EAU POTABLE DE JAUJAC

5

LE NOMBRE DE SOURCES UTILISÉES À JAUJAC POUR FOURNIR DE L'EAU POTABLE AUX HABITANTS

7

LE NOMBRE DE RESERVOIRS

775 M3

LE VOLUME TOTAL DES RESERVOIRS

37,8 KM

LA LONGUEUR DU RÉSEAU D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

924

LE NOMBRE D'ABONNES A LA REGIE

53 015 M3

LA CONSOMMATION TOTALE FACTUREE

116 L/J

LE RATIO MOYEN DE CONSOMMATION PAR HABITANT ET PAR JOUR

X2

LA DISTRIBUTION D'EAU AU PIC ESTIVAL PAR RAPPORT À LA BASSE SAISON



### RENDEMENT DES RESEAUX\*

2018 : 58,6%

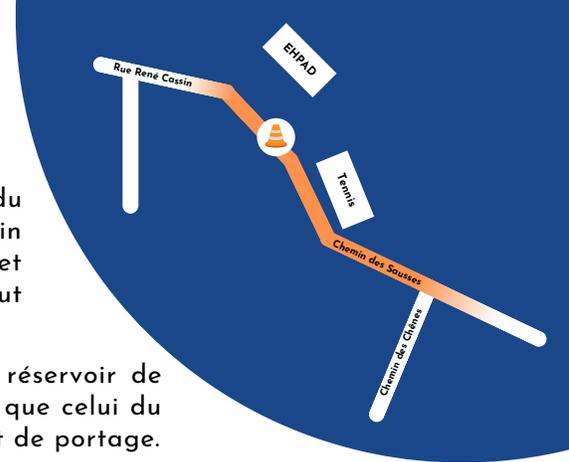
2019 : 60,2%

2020 : 84,7%

\*Rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution.

Plus le rendement est élevé, moins les pertes par fuites sont importantes. Les prélèvements sur la ressource en sont d'autant diminués.

# Fin des travaux sur le réseau d'eau et d'assainissement au quartier des Sausses



Dans cette zone, depuis le croisement du Lotissement des Sausses jusqu'au chemin des Chênes, le réseau d'eau potable et d'assainissement a été renforcé. Il faut dire qu'il datait de plusieurs décennies.

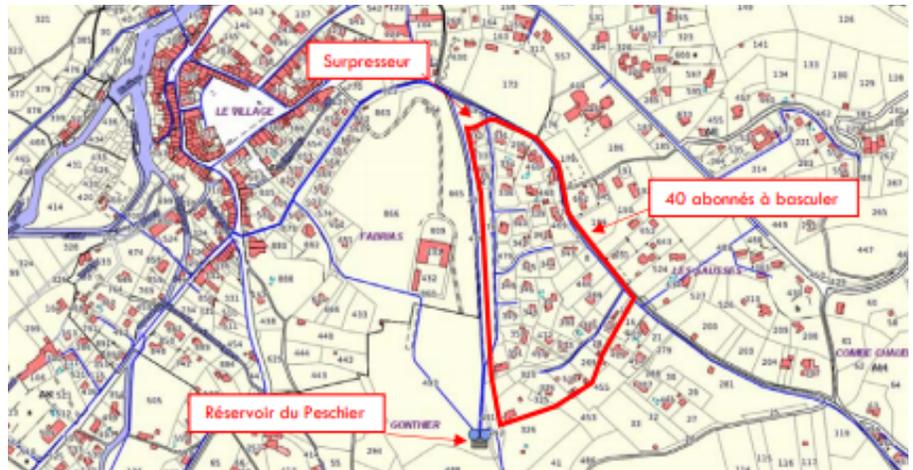
Ce secteur était alors alimenté par le réservoir de Péreyres qui dispose de moins de débit que celui du Peschier, d'où également ce changement de portage.

Une toute nouvelle alimentation provenant cette fois du captage du Peschier a donc été posée.

Voici le détail des travaux effectués :

- Création d'une bache de reprise de 10 m<sup>3</sup> avec surpresseur ;
- Création d'un réseau en surpression en fonte de diamètre 100mm de la rue René Cassin jusqu'au chemin des Chênes (350 ml) ;
- Création d'une canalisation de transfert en fonte de diamètre 125mm de la rue René Cassin jusqu'au chemin des Chênes (350 ml) ;
- Reprise de 20 branchements.

Afin de pallier le manque de pression lié à la faible différence d'altitude entre ces quartiers et le réservoir du Peschier, un surpresseur a été implanté au niveau de la parcelle cadastrale AI 477 (propriété de la commune de Jaujac).



Un réservoir, 2 pompes et ce surpresseur ont donc été intégrés dans un nouveau bâtiment. L'alimentation en secours de l'ensemble des réseaux perdue par la source de Péreyres grâce à un jeu de vannes.

La chaussée va également être reprise sur toute la largeur de la route impactée. 40 maisons ont été basculées. Elles étaient desservies par la source de Combesure (Péreyres), elles le sont désormais, par la source du Peschier.

Cela aussi pour lever les restrictions d'urbanismes émises par la DDT, dont nous avons fait l'écho dans le journal municipal précédent.

Les travaux se sont élevés à :

- Pour l'eau potable : 199 563€ HT ;
- Pour l'assainissement : 52 972€ HT ;
- Pour les eaux pluviales : 10 897€ HT ;
- Soit un total général de 263 432€ HT.

Sur les dépenses éligibles à des financements, soit 252 536€, le Département a financé 30,3%, l'Etat 20,5% et l'Agence de l'eau 10,9%. Soit un total de subventions obtenues s'élevant à près de 62%.

# Point d'actualité législative : vers la fin obligatoire de la régie communale de l'eau potable ?



L'article 1er de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, s'il devait être maintenu dans la loi, obligera Jaujac à renoncer à sa régie communale. Cela au plus tard au 1er janvier 2026.

## QU'EST-CE QUE CELA ENTRAINE POUR JAUJAC ?

Ce transfert obligatoire va entraîner des situations très diverses au sein de notre Communauté de Communes du fait des modes de gestion hétérogènes, hérités des communes (régies communales, délégation de service public au SEBA...).

Les enjeux financiers sont importants : cela nécessitera notamment l'harmonisation et la fixation de nouveaux tarifs.

Voici des éléments de comparaison entre les tarifs appliqués par la Commune de Jaujac et le SEBA :



| PRIX DE L'EAU A JAUJAC   | PRIX DE L'EAU AU SEBA  |
|--|--|
| 2,217€ HT/m <sup>3</sup>   | 2,74€ HT/m <sup>3</sup>  |
| Consommation moyenne annuel pour un foyer de 120m <sup>3</sup> : 266€ HT | Consommation moyenne annuel pour un foyer de 120m <sup>3</sup> : 328€ HT |

Selon le dernier rapport de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, le prix moyen affiché par les services en régie (3,97 euros/m<sup>3</sup>) est inférieur de près de 10% à celui des services en délégation (4,21 euros/m<sup>3</sup>). De manière générale, le prix moyen présenté par les communes (3,85 euros/m<sup>3</sup>) est inférieur au prix moyen présenté par les EPCI (4,14 euros/m<sup>3</sup>).

On ne connaît pas non plus le devenir de nos excédents budgétaires, qui sont les plus importants de toute la communauté de communes (chiffres 2017).

En outre, nous n'aurons plus la main sur les travaux à effectuer dans la Commune. Notre réseau étant de bonne qualité, et présentant de bons rendements, on peut imaginer que Jaujac ne sera pas prioritaire dans les futurs plans d'investissements.

## QUE DEFEND LA MUNICIPALITE ?

La volonté du Conseil municipal de Jaujac de conserver la gestion de l'eau en régie communale ne se résume pas à un choix « public, public délégué ou privé ». C'est un véritable projet de société qui repose sur une vision de long terme, fondée sur une approche simple : l'eau n'est pas une marchandise mais un bien essentiel et son accès à tous doit être assuré au meilleur coût.

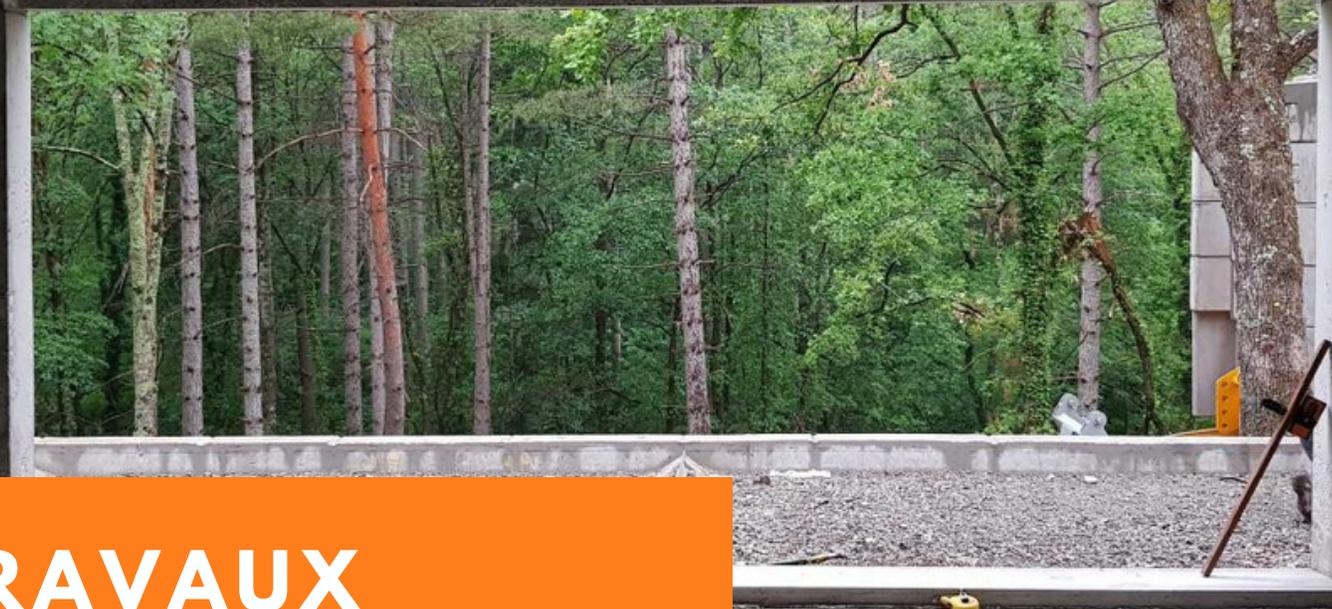


La Commune a une vision globale des différentes politiques publiques ayant un impact sur l'eau (aménagement du territoire, gestion des milieux aquatiques, gestion des eaux pluviales, agriculture...) et des outils d'action et de gouvernance correspondants. Il en découle ainsi la prise en compte des questions sociales, la nécessité de l'équilibre financier excluant les bénéfices, et la protection de la ressource considérée comme rare et précieuse.

Les programmes de préservation des ressources en eau, qu'il s'agisse de recherche et développement, de création d'infrastructures, ou d'accompagnement aux pratiques de consommation, ne peuvent être définis en fonction d'objectifs commerciaux et financiers.

En mettant fin aux régies communales, c'est le service public qui pourrait s'éloigner encore un peu plus...





# TRAVAUX

## La Bastide : bientôt les premiers clients !

Après 4 ans de travaux, la Bastide a ouvert ses portes ! Le contexte sanitaire a entraîné un retard sur le chantier de près de 6 mois, et l'impossibilité de louer jusqu'à présent les locaux de sommeil.

L'opération a bénéficié de 830 000€ de subventions :

- 450 000€ de l'Etat ;
- 250 000€ de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- 130 000€ du Département.

Un prêt de 1 400 000€ a été contracté, les recettes annuelles devant couvrir les remboursements.

Et enfin, la Mairie a financé sur ses fonds propres 570 000€.

L'ancienne "colonie" a bien changé. Le Centre d'hébergement de la Bastide comprend dorénavant :

- Un bâtiment d'accueil, doté d'une grande salle de restauration/réunion et d'une cuisine.
- Quatre bâtiments de nuit pour 16 personnes chacun, dont un équipé plus particulièrement pour des personnes à mobilité réduite. Ces bâtiments sont équipés de chambres confortables, lumineuses, dotées chacune d'une salle d'eau et d'une ouverture en terrasse face à la forêt.

Malgré la période compliquée pour les activités touristiques, le planning d'accueil du bâtiment est d'ores et déjà chargé.

Les séjours à La Bastide devraient laisser à tous et pour longtemps des souvenirs de beauté, de charme, de calme et donner envie de revenir très vite dans notre belle Ardèche.





Entrée extérieure du bâtiment d'accueil



Salle commune de l'un des quatre bâtiments de couchage



Salle de restauration du bâtiment d'accueil



Passerelle d'accès aux bâtiments de couchage



Une des 16 chambres de la Bastide



Les extérieurs sous la neige



La façade du bâtiment d'accueil de nuit

# Clap final en vue pour les travaux de la Route Départementale 19

Suite aux travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement (uniquement rue de la Chavade), et pluviaux, depuis novembre 2020, les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électriques, éclairage public et téléphoniques) sont en cours de réalisation. La 1ère tranche est menée par la société Spie et la 2ème tranche par la société Rampa.

Ce dossier comportait de nombreuses difficultés ou interventions particulières :

- Les traversées en encorbellement des ponts sur le Ruisseau du Chapelier (1) ;
- La traversée du même ruisseau en contrebas du chemin du Chapelier à côté d'une ligne 20 000 volts déjà enterrée ;
- Les nombreuses traversées de chaussée (2) avec le risque d'impacter les réseaux secs ou humides existants. Pour les éviter et les localiser, un repérage par marquage au sol préalable a été effectué sur la route (3) ;
- La préparation et l'intervention de la rogneuse (4) sur environ 200m en milieu de chaussée principale ayant nécessité la déviation des poids lourds durant 2 semaines et le comblement provisoire du fossé afin d'assurer le passage des cars ;
- Une intervention pour enlever le remblai provisoire en fin d'intervention (5).



A ce stade, les travaux d'enfouissement sont globalement terminés et les nouveaux mâts d'éclairage public sont dressés (6). La rénovation de cet éclairage permet de diminuer la pollution lumineuse et de réaliser des économies d'énergie conséquentes. Les ampoules LED permettent ainsi de diviser par 3 ou 4 notre consommation.

Les 2 entreprises ont parfaitement tenu les délais fixés par la Commune et le SDE 07.

Le goudronnage bicouches provisoire sur les tranchées de la RD 19 et les chemins chez les particuliers sont réalisés. Le repli de chantier est fait.

La coupure électrique du 1er tronçon vient tout juste d'être réalisée et les câbles d'électricité et d'éclairage public aériens déposés. Celle du 2ème tronçon est prévue début mai.

Il reste à passer les nouveaux câbles télécom dans les fourreaux souterrains puis à déposer les aériens. La dépose des poteaux Enedis et Orange interviendra à l'issue de ces opérations.



Et la suite, certainement la plus attendue... La dernière étape majeure à venir est la réalisation d'un trottoir en béton désactivé et d'une chaussée en enrobé par la société Eurovia.

Le trottoir discontinu, partira du Chemin de Pommaré jusqu'au Pont du Ruisseau du Chapelier pour rejoindre le parking des Fabricayres. Il reprendra à l'angle de la Maison des Cévenols pour rejoindre le centre-bourg. Une étude tripartite Mairie/Département/Eurovia est en cours pour optimiser et sécuriser le cheminement des piétons sur ce dernier tronçon. Elle sera présentée aux habitants de la rue de La Chavade. Cette dernière phase du chantier doit débuter début mai et s'achèvera au plus tard, fin juin.

Profitant de ce projet pour ne pas avoir à recasser des infrastructures neuves par la suite, la Mairie, par le biais des employés communaux et l'accord des propriétaires, a réalisé divers aménagements comme la démolition/construction de murs pour faciliter la circulation des voitures ou piétons et la viabilisation de terrains.

Le coût total des travaux est décomposé comme suit :

- 139 761€ HT sur le réseau pluvial ;
- 54 000€ HT sur les réseaux d'eau et d'assainissement (subventionné à 30% par l'Agence de l'Eau) ;
- 337 434€ HT sur l'enfouissement des réseaux secs (subventionné à 20% par le SDE07) ;
- 126 896€ HT sur l'aménagement des abords et trottoirs (subventionné à 30% par le Département) ;
- 184 958€ HT pour la chaussée de la route (subventionné à 100% par le Département).

Le montant total des travaux est donc de 843 049€ HT dont 530 933€ HT à charge de la Commune (37% de subventionnement).

A l'issue de ces travaux, la RD 19 aura accompli une mue totale, alliant à la fois sécurité des piétons, amélioration du cadre de vie, maîtrise de l'énergie et confort des automobilistes.

843 049 € HT  
Dont 63% Commune

## Réhabilitation des routes communales : réfection du Serre Haut, de la route des Sausses et de nouveaux travaux programmés

L'entretien des routes communales est une des priorités de la municipalité. Il ne s'agit pas d'une mince affaire puisque la commune compte 48 km de voirie communale.

Cet entretien représente donc une part importante du budget d'investissement. Certains travaux sont réalisés en régie par le personnel communal (fauchage des bas-côtés, curage des fossés, reprise de murs de soutènement, déneigement éventuel...) et d'autres sont effectués chaque année par des entreprises locales. C'est notamment le cas pour les interventions sur le revêtement de la chaussée.

Pour l'année 2020, ont été effectués pour l'instant :

- Un aménagement restreint au Quartier des Sausses, en attendant des travaux de voirie plus importants ;
- La réhabilitation du Chemin du Serre Haut (photos).

Sont également prévus en 2021 :

- La réfection du Chemin du vert pour un montant estimé à 6 844€ HT ;
- La réfection du Chemin du Lignon (accès au stade) pour un montant de 11 103€ HT ;
- La réfection de la route de Sénentille sur 700m (du croisement avec la RD 19 jusqu'au hameau) pour un montant estimé à 33 558€ HT ;
- La réfection partielle de la route de Péreyres (de Sénentille jusqu'en fin de voie à Péreyres) par des emplois partiels sur 2 750 mètres linéaires, pour un montant de 10 800€ HT.



Avant / Après



## Réhabilitation de la RD 19 sur le secteur Prades / Jaujac



Chaque année, le Département de l'Ardèche entretient, exploite et modernise 3 800 km de l'important réseau de routes départementales.

D'important travaux ont eu lieu entre les Communes de Jaujac et de Prades, permettant de se déplacer avec encore plus de sécurité.

A la fin de l'année 2020, le Département a procédé à la réfection de la chaussée du PR 1 + 735 au PR 2 + 730 de la Route départementale 19, sur une longueur de plus d'un kilomètre, pour un coût total de 128 909€.

Plus récemment encore, le Département a procédé à la réfection de la chaussée du PR 3 + 200 au PR 6 + 035 de la Route départementale 19, sur une longueur de près de 3 km, pour un coût total de 346 700€.

De quoi largement améliorer l'accessibilité de notre village.

# Un important projet de requalification du parking de l'Espace Sportissage et la poursuite de la voie douce



Entrée du site en projet - parcelle 638



Vue sur le Chastelas altérée par les ouvrages techniques

## Le lieu actuel et ses problématiques

L'Espace Sportissage se situe à l'entrée Nord de la Commune, à seulement 300m de la Place, sur le bord de la RD5. Il est à proximité immédiate du site de la Turbine et des coulées basaltiques, mais aussi de l'école publique, du Château de Castrevieille, et du quartier du Chastelas.



Vue de l'intérieur de la parcelle 638

Il est composé actuellement :

- D'un ancien bâtiment industriel reconverti qui comprend :
  - Un bâtiment communal avec des logements, une salle de sport, un dojo ;
  - Un espace de stockage et de transformation pour une CUMA ;
  - Les ateliers techniques municipaux.
- D'un parking peu matérialisé, parfois difficilement praticable, qui présente de graves problèmes de gestion des eaux pluviales.
- D'une zone délaissée en fond de parking, qui laisse faiblement entrevoir une venelle piétonne.
- D'abord de sites disgracieux, entourés de toiles de fils électriques, d'une dalle d'ancien transformateur...



Pour autant, il s'agit d'un lieu central, avec une approche paysagère intéressante : vue sur le Chastelas, écrin de verdure à proximité du centre, carrefour des mobilités douces...

## Les contours du projet

Nous l'avons annoncé dans le précédent bulletin municipal, la Municipalité souhaite inscrire chacun de ses projets d'aménagements dans une logique d'attractivité, de démarche paysagère et fonctionnelle. C'est ce qui nous a donc guidé vers ce nouveau projet d'aménagement de l'Espace Sportissage.

 Pour l'aspect attractivité, le projet prévoit la construction de 8 nouveaux logements en partenariat avec Ardèche Habitat (sous réserve de l'obtention du permis de construire et de tout autre document).

Pour l'aspect démarche paysagère, le projet prévoit la création d'un jardin/parking paysager. Aux abords du Lignon et en co-visibilité directe du Chastelas, le projet doit s'inscrire avec continuité, cohérence et discrétion dans ce paysage patrimonial, tout en le valorisant.



Il s'agit de réduire l'impact paysager d'une zone de stationnement en donnant autant que possible une qualité perceptible de jardin, capable de rendre des services environnementaux vertueux (infiltration, biodiversité...). Une étude est menée parallèlement pour estimer les coûts d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques le long de la RD5.



En ce qui concerne les fonctionnalités, ce lieu est l'un des 3 espaces publics majeurs d'entrée de village. Il doit donc répondre aux usages des utilisateurs (sportifs, Cuma, locataires...) et à la fréquentation touristique conséquente.



Pour privilégier les mobilités, il est prévu de poursuivre la voie douce de Fabras qui s'arrête à 500 mètres avant le complexe. Cet arrêt brutal rend dangereux le parcours des piétons sur la RD5. Enfin, l'amélioration de l'accès par la venelle existante qui relie l'Espace Sportissage à l'école sera recherchée.

## Le projet d'aménagement

Le projet d'aménagement du parking du Sportissage vise à :

- Proposer de nouveaux logements à des loyers attractifs pour notamment des jeunes familles, en construisant deux bâtiments de type petits collectifs ;
- Valoriser le patrimoine historique et géologique en améliorant le point de vue sur le Chastelas ;
- Réaliser des cheminements doux, afin notamment de faciliter les flux jusqu'à la Place centrale et la Place St Bonnet ;
- Proposer un aménagement du parking actuel qui soit une valorisation du patrimoine, une valorisation touristique, une amélioration du cadre de vie pour les habitants, en :
  - Multipliant les espaces verts par des végétaux qui nécessitent peu de ressource en eau ;
  - Améliorant la signalétique (totems d'informations, plans...) ;
  - Dissimulant des containers d'ordures ménagères ;
  - Détruisant la dalle béton de l'ancien transformateur ;
  - Proposant des emplacements pour le stationnement de vélos ;
  - Développant des places de stationnement, de manière qualitative, via la gestion intégrée des eaux pluviales et des revêtements perméables pour réduire l'artificialisation. La gestion des eaux pluviales permettra un écoulement plus lent de l'eau, favorisant ainsi l'évapotranspiration et l'infiltration naturelle.
  - L'utilisation du bois dans le mobilier urbain.

Avant-projet en cours d'élaboration

## Les coûts

- Le projet de création de logements : 1 020 000€ HT entièrement financé par Ardèche Habitat. La Commune met à disposition le foncier communal par bail emphytéotique de 55 ans.
- Le projet de parking/jardin paysager et le projet de voie douce fait l'objet d'une estimation budgétaire en cours de finalisation.



Le Projet du Sportissage a vocation à participer à une stratégie de développement de sites touristiques, tout en développant les possibilités de mobilités douces, et de valorisation du cadre et de vie.



## Des travaux pour l'amélioration et la sécurisation de l'accès au stade



La Commune a mené des travaux sur le chemin permettant l'accès au stade de football (chemin du Lignon) afin de faciliter le passage des véhicules et des services de secours.

Les employés du service technique ont détruit puis reconstruit à un autre emplacement un mur en pierre pour couper l'angle d'un virage problématique.

Voilà qui devrait faciliter la vie des supporters et des joueurs du Jaujac Sportif, toujours présents nombreux au stade Paul BIGILLON.



## Le débroussaillage des anciens chemins perdus !

Les employés municipaux ont redonné vie à un chemin de randonnée du quartier des Hugoux. Il leur a fallu deux jours de ténacité pour s'attaquer à un mur de ronces et de genêts qui empêchait tout passage.

Ce chemin est parfaitement balisé par des murettes en pierres sèches. Il permet de rejoindre les Hugoux au chemin du Peschier. Maintenant, aux randonneurs de jouer !

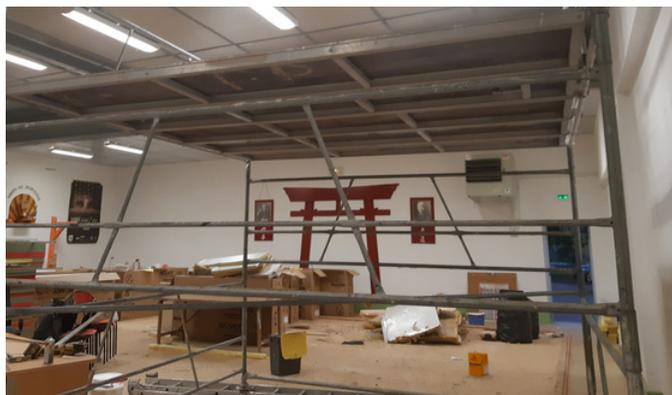
## Un nouveau columbarium au cimetière

La Municipalité a procédé à l'achat et à l'installation d'un columbarium en forme de globe, de 20 cases dans le cimetière municipal de l'église.

La réalisation du columbarium a été effectuée par une entreprise spécialisée, en granit gris de Bretagne. Le pavement des abords a été assuré par les employés municipaux, avec le plus grand soin.

Les demandes pour ce type de concession, en constante hausse, nécessitent un nouvel équipement pour répondre aux besoins.

Le columbarium a coûté 15 840€ HT, et la commune a bénéficié d'une subvention de l'Etat à hauteur de 6 336€, soit 40% de la dépense. L'attribution d'une case du columbarium pouvant contenir deux urnes, nécessitera l'achat auprès de la mairie d'une concession funéraire qui sera accordée pour une durée de 30 ans au prix de 500€.



## Des travaux au Dojo du Sportissage

A la demande d'associations utilisant la salle du Dojo, les employés communaux ont procédé :

- Au remplacement des plaques d'isolant du plafond ;
- A la peinture des traverses soutenant les plaques ;
- A la peinture des murs.

De quoi profiter encore plus de cet équipement, assez peu commun aux alentours !

## Des aménagements pour les logements communaux



La Commune possède un parc locatif de logements important. Elle en assure à la fois la gestion directe (encaissement des loyers, états des lieux d'entrée et de sortie), et les investissements inhérents.

Cette année, la Municipalité a investi plus de 20 000€ pour changer les chauffages électriques de nombreux logements.



Il faut savoir que le chauffage représente le plus gros poste des consommations d'énergie dans l'habitat, comptant pour les deux tiers de la facture énergétique des particuliers.

Par ailleurs, un logement du Château de Castrevieille a également été entièrement rénové par les agents municipaux : pose de parquet, carrelage, installation d'une nouvelle cuisine.

Enfin, des travaux de peinture ont également été effectués dans des logements situés dans le bâtiment de la Mairie.

## Un nouveau balisage pour les sentiers de randonnée en partenariat avec la Communauté de communes

En ce début d'année, les employés communaux ont procédé à l'installation de 11 nouveaux poteaux de randonnée, et des lames correspondantes.

Les lames directionnelles sont simplifiées mais enrichies par des informations avec 4 emplacements pour des rappels de balisages fédéraux et thématiques permettant notamment de préciser la fonction principale des itinéraires.

Les investissements ont été réalisés par la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, dans le respect de la charte départementale. Il faut savoir que la Communauté de communes a en charge la gestion de plus de 350 kilomètres de chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

A n'en pas douter, cette nouvelle signalétique apportera plus de confort et de sécurité aux randonneurs.



Marie-France FABREGES, Vice-présidente de la Communauté de communes déléguée à la randonnée, Nicolas DUROURE, Conseiller municipal délégué à la randonnée auprès de la Communauté de communes, Cédric D'IMPERIO, Président de la Communauté de communes





## VIE QUOTIDIENNE

### Commémoration du 11 novembre 2020

Le 11 novembre 1918, les forces alliées et l'Allemagne signaient l'Armistice dans un wagon à Rethondes, marquant ainsi la fin des combats de la Première Guerre Mondiale, débutés en 1914.

102 ans plus tard, ce moment important de notre Histoire a appelé chacun d'entre nous au devoir de Mémoire.

La cérémonie s'est tenue dans un format inédit, en comité plus restreint qu'à l'accoutumée. L'hommage aux morts tombés pour la France a été rendu à travers un dépôt de gerbe au Monument du Souvenir par le Maire et le Président de la section locale de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre, Monsieur Dominique JONET.

S'en est suivie une minute de silence et la Marseillaise

Particulièrement attachée à sa diffusion notamment auprès des jeunes générations, la Municipalité a pu compter, parmi les portedrapeaux, sur la présence d'un jeune de 16 ans : Pierre Pelletier.



# Hommage au colonel de Gendarmerie Arnaud BELTRAME

Le 4 décembre dernier, a eu lieu l'inauguration du Square portant le nom du colonel de Gendarmerie Arnaud BELTRAME, à Saint-Cirgues-de-Prades.

Une émouvante cérémonie, organisée par le Conseil municipal de Saint-Cirgues-de-Prades, et par Monsieur Dominique JONET, Président de la section locale de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre.

Le Maire de Jaujac y représentait la Commune.

L'occasion de rappeler le geste héroïque d'Arnaud BELTRAME, se substituant à une otage afin d'obtenir sa libération, modèle symbolique du courage et de la volonté des forces de l'ordre devant la folie terroriste. Comme l'écrivait André Malraux, « Le tombeau des héros est le cœur des vivants ».



# Le Président du Département, Laurent UGHETTO, en visite à Jaujac



Le vendredi 19 mars, Laurent UGHETTO, Président du Conseil départemental de l'Ardèche, ainsi que Bernadette ROCHE et Jérôme DALVERNY, conseillers départementaux du canton, ont visité les chantiers en cours et à venir de la Commune.

Les élus se sont d'abord rendus au Centre d'hébergement touristique de la Bastide. Ils ont pu visiter les 5 bâtiments dont la construction et l'aménagement sont maintenant achevés. Quelques travaux extérieurs restent à finaliser avant d'accueillir les premiers groupes. Le Président a pu expliquer l'importance d'un tel équipement pour tout le sud Ardèche, qui manque d'offre d'hébergement de groupes. Bernadette ROCHE, Conseillère déléguée à la forêt, a plébiscité l'usage du bois local utilisé sur les bâtiments et les passerelles d'accès.

La Maire, est revenue sur les difficultés liées à la pandémie, à savoir les retards pris par le chantier et l'impossibilité de louer les locaux. Laurent UGHETTO et les conseillers départementaux ont assuré la municipalité de leur soutien à travers une aide financière spéciale. Le Département avait déjà apporté une aide de 130 000€ pour la réalisation de la construction des bâtiments.

Les élus ont ensuite présenté sur site les prochains chantiers prévus. Le projet du parking paysager du Sportissage, expliqué sur plans, a retenu toute l'attention du Président UGHETTO, ainsi que celui de la réfection des calades du Chastelas pour mettre en valeur le patrimoine historique du village. Ces projets font actuellement l'objet de demandes de subventions.



Enfin, la délégation s'est rendue au belvédère et à la plage de la Turbine. Cela a été l'occasion de présenter au Président et aux conseillers départementaux les réflexions en cours pour embellir ce site remarquable.



# Téléphonie mobile : la situation a trop duré!

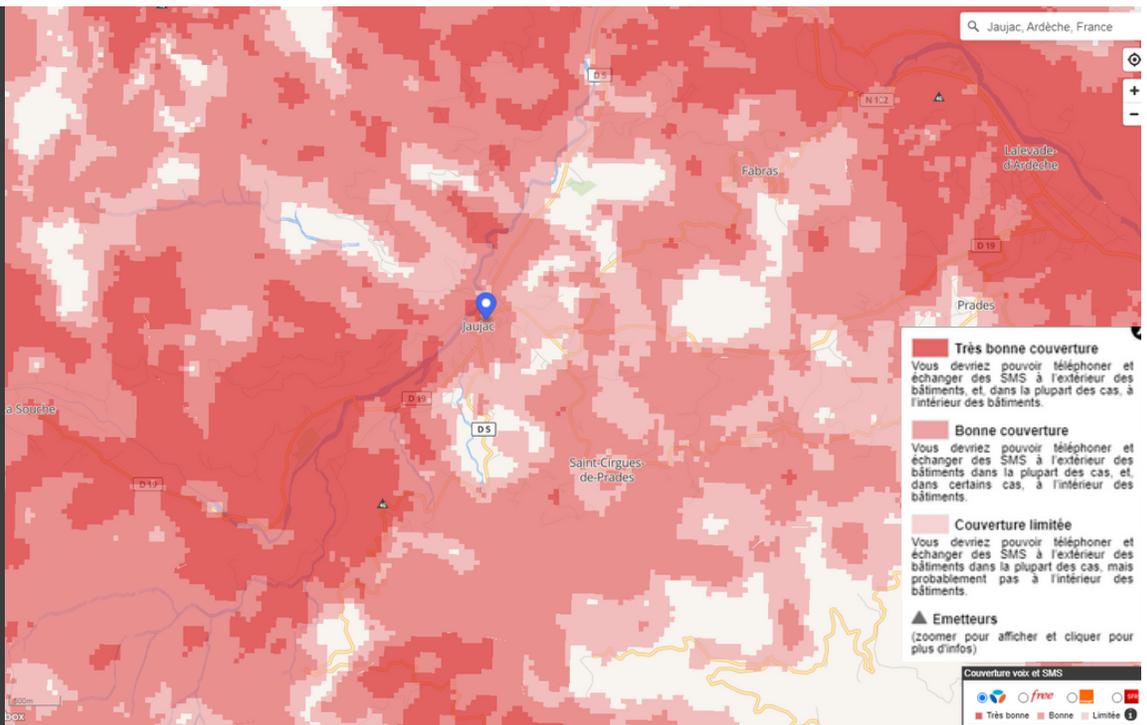
Soucieuse que les technologies de la communication soient accessibles sur l'ensemble de la commune de Jaujac, la Municipalité a entrepris de nombreuses actions pour être desservie décemment.

- Nous avons exigé auprès de la Préfecture de l'Ardèche que le secteur de Jaujac soit identifié dans le prochain arrêté ministériel définissant la liste des zones à couvrir obligatoirement par les opérateurs de radiocommunications mobiles.
- Depuis, une étude radio a été diligentée afin de vérifier le niveau de couverture des principaux points d'intérêts de notre commune par chacun des 4 opérateurs nationaux. Il s'agit d'une étape obligatoire pour des travaux de couverture réseau.
- A l'invitation des parlementaires de l'Ardèche, et du Président du Conseil Départemental, le Maire a aussi cosigné une tribune pour dénoncer les dysfonctionnements s'agissant de la téléphonie fixe et d'Internet, et l'attentisme dont fait preuve, depuis bien trop longtemps, Orange. Le texte est adressé au Président de la République, au Premier Ministre et au Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique, ainsi qu'au PDG d'Orange.

Il faut savoir que le service universel des communications électroniques garantit d'avoir accès à un service téléphonique de qualité, à un tarif abordable !

Ci-contre : la carte de la couverture mobile (voix et SMS) du village de Jaujac.

Ces données sont disponibles sur le site internet de l'ARCEP : <https://monre.seaumobile.a.rcep.fr/>



Le Maire

à

Monsieur Jean-Marc THOMAS  
Secrétaire Général aux Affaires Départementales  
Préfecture de l'Ardèche  
4 Boulevard de Vernon  
07000 PRIVAS

Monsieur,

Suite à la rencontre le 14 octobre dernier, de la Municipalité de Jaujac avec Monsieur le sous-préfet LEVERINO, nous avons notamment abordé la question des graves problèmes de réseau téléphonique sur la commune. Monsieur le sous-préfet nous a conseillé de prendre contact avec vous, afin de vous exposer plus en détail la situation critique dans notre village.

Nous avons reçu en mairie, le 22 juillet 2020, Monsieur CHAMBENOT, Responsable territorial pour Orange qui ne nous a pas proposé de solutions dans un avenir proche. Le 3 novembre 2020, lors d'une autre rencontre, c'est Monsieur ROBERT, Responsable territorial pour SFR, qui ne nous a pas proposé de solutions dans un avenir proche. Pourtant nous avons évoqué avec eux en détail tous les problèmes de communication sur notre village.

Ces difficultés de communication sont de vrais problèmes pour les entreprises et les commerces, un frein à leur implantation, actuellement en particulier pour le télétravail et surtout pour la sécurité des habitants qui ne peuvent joindre aucun secours en cas de besoin. Par exemple, lors d'une récente réunion d'élaboration de notre Plan Communal de Sauvegarde, le SDIS nous a vivement alerté sur l'impossibilité de passer des communications lors de leur intervention.

Vous trouverez ainsi en pièce-jointe à ce courrier, une cartographie de toutes les « zones blanches » (y compris au centre du village : mairie, école...).

Depuis déjà janvier 2018, il nous a été largement communiqué que le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs mobiles, étaient parvenus à un accord historique, dont le nom modeste « New Deal » visait à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les Français.

Pour également citer Roosevelt : « Résolvons-nous fermement, ici et maintenant, à faire reprendre au pays sa marche interrompue sur la voie du véritable progrès, de la véritable justice, de la véritable égalité pour tous les citoyens ». Car sur le terrain nous n'y sommes pas en matière d'égalité pour tous les citoyens ! Pourtant les jaujacquois paient intégralement leurs factures de téléphonie pour un service plus que partiel... A terme, ce sont plus 5 000 sites mobiles par opérateur qui devraient être construits sur tout le territoire (dispositif de couverture ciblée), avec le New Deal Mobile. Dans notre bassin de vie, aucune dotation.

Je sollicite ainsi la Préfecture de l'Ardèche afin que le secteur de Jaujac soit identifié dans le prochain arrêté ministériel définissant la liste des zones à couvrir obligatoirement par les opérateurs de radiocommunications mobiles en 4G de qualité. Je suis disponible pour tout échange que vous voudriez bien m'accorder sur ce problème que ce soit en Mairie ou directement en Préfecture.

Je vous prie de recevoir Monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire,

Copies :

- Monsieur Laurent UGHETTO, Président du Département de l'Ardèche
- Monsieur Fabrice BRUN, Député de la 3<sup>ème</sup> circonscription de l'Ardèche
- Monsieur Mathieu DARNAUD, Sénateur de l'Ardèche

Marion HOUETZ

# Civilité et animaux domestiques : tous concernés !

C'est un problème récurrent que le conseil municipal a bien du mal à traiter : les déjections canines non ramassées par les propriétaires de chiens.

Une incivilité qui semble encore s'accroître ces derniers mois, en particulier dans le centre-bourg. Pourtant nous sommes tous attachés à la qualité de notre cadre de vie. Nous rappelons dans ces lignes que les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce, par mesure d'hygiène publique.

Le coût du nettoyage dévolu à la Commune et le temps de travail des employés municipaux ne doit pas être supporté par les citoyens respectueux de l'espace public. Qui dit pollueur, dit payeur !



Depuis quelques temps, nous sommes aussi confrontés à une recrudescence d'animaux domestiques (chiens et chats) laissés en liberté sur le domaine public et livrés à eux-mêmes, avec tous les risques que cela peut engendrer. La Municipalité a enregistré plusieurs plaintes d'administrés à ce sujet.

Pour nos amis à quatre pattes, c'est la liberté, mais pour la population ce sont des nuisances en tous genres : peurs pour les enfants ou les personnes âgées, déjections, risques d'accidents, aboiements...



Le bien-être de nos administrés demeurant une de nos principales préoccupations, nous avons été contraints, afin de lutter efficacement contre les animaux errants\*, de prendre un nouvel arrêté municipal.

Le texte interdit la divagation de ces animaux sur le territoire communal. Il prévoit que tout chien circulant sur la voie publique doit être constamment tenu en laisse c'est à dire relié physiquement à la personne qui en a la charge. Tout chien errant non identifié trouvé sur la voie publique pourra immédiatement être saisi et mis en fourrière.



Nous rappelons que les propriétaires d'animaux en divagation enfreignent la loi. Il leur est donc demandé de les garder sous surveillance afin d'en limiter les nuisances.



*\*Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.*

# De grosses chutes de neige pendant la période hivernale

La neige est tombée en quantité sur le village au début du mois de janvier.

Dès les premières heures, les employés municipaux étaient à pied d'œuvre pour assurer au mieux la sécurité de tous : passages du chasse-neige, épandages de pouzzolane dans les zones dangereuses et verglacées, déneigement des cheminements piétons dans le village autour des commerces. Le Département a subventionné ces différentes actions à hauteur de 50%.

Merci à eux !



# Une expérimentation de fermeture de l'intérieur de la Place du Champ de mars pendant les vacances d'été



Depuis un arrêté municipal pris le 18 juillet 2008, l'intérieur de la Place du Champ de mars est censée être interdite à la circulation et au stationnement des véhicules.



L'été dernier, tous ont pu constater la délicate situation à laquelle nous avons du faire face. Certains jours, c'est jusqu'à 3 files de véhicules qui stationnaient entre la fontaine et la Rue du Champ de Mars.



Ce stationnement erratique ne permet pas d'envisager la bonne cohabitation avec d'autres usages : parties de pétanque, enfants faisant du vélo...



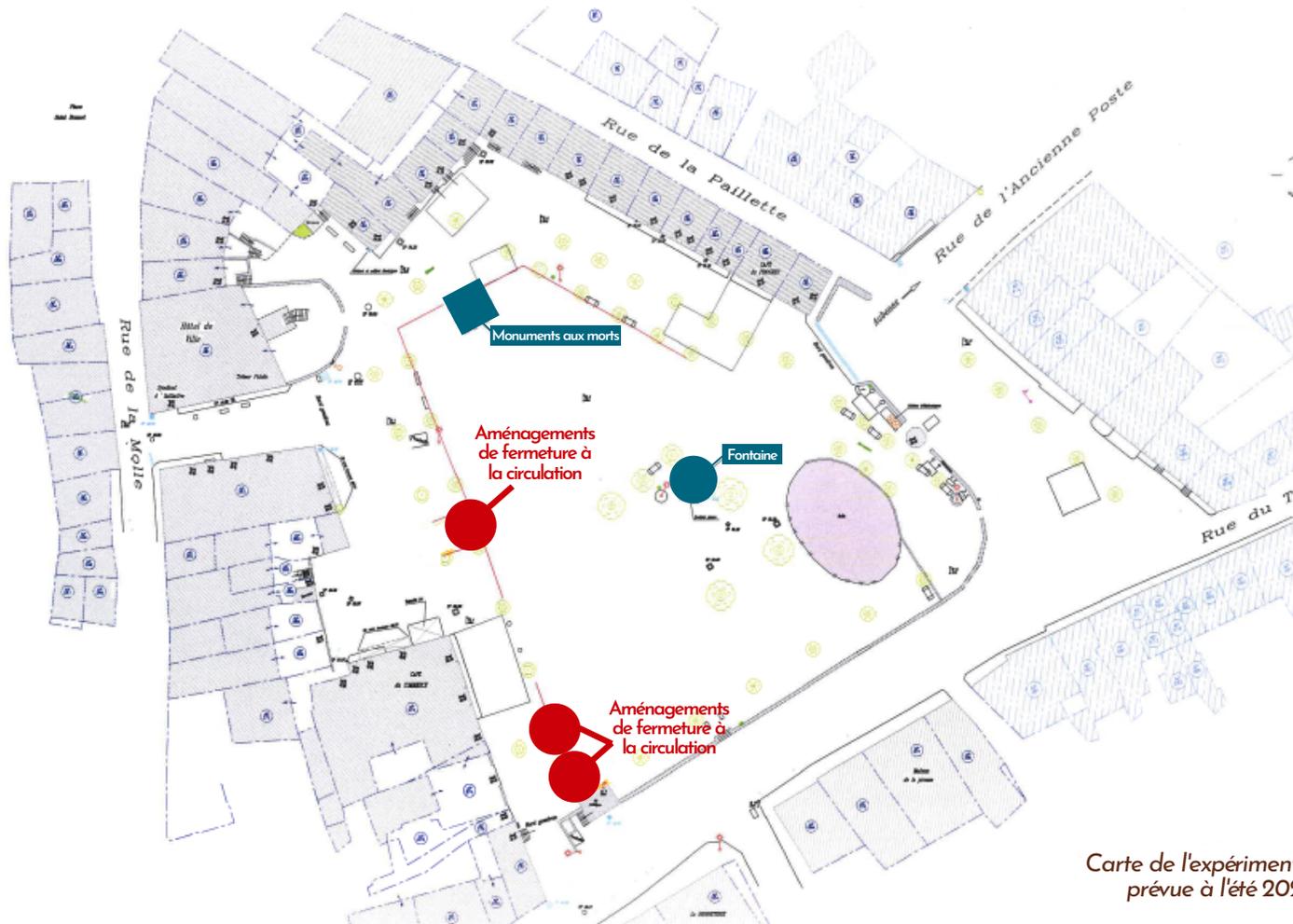
Le Conseil municipal souhaite donc expérimenter la fermeture de l'intérieur de la Place aux véhicules. Il s'agit de maintenir l'attrait de la Place et d'éviter sa transformation estivale en parking, de donner envie aux visiteurs de s'arrêter et plus encore, d'y sécuriser les activités notamment celles des enfants.



Carte de l'arrêté de 2008

Bien entendu, cela ne s'appliquera pas pour les livraisons, les commerçants ambulants sur les marchés, les forains, et les manifestations exceptionnelles.

Comme toute expérimentation, il s'agit d'essayer, d'éventuellement tâtonner, mais surtout d'améliorer la situation existante. Un retour d'expérience, à la fin de la saison estivale sera donc proposé.



Carte de l'expérimentation prévue à l'été 2021

## L'épicerie change de propriétaires !

Julie et Gianni sont les nouveaux propriétaires du VIVAL. Ils ont quitté leur terre natale, la Franche-Comté, pour vivre leur rêve d'être commerçants dans un endroit qu'ils trouvent idyllique : les montagnes de Jaujac.

Julie et Gianni étaient auparavant tous deux employés. Forts d'une entente parfaite et d'une envie d'exercer un métier qui comble leur attirance naturelle pour les contacts humains, ils disent avoir eu la chance incroyable de découvrir Jaujac, son épicerie, ses habitants...

Tout ce dont ils avaient besoin pour s'épanouir.



## Une poterie installée dans le village !

Après une année de formation au CNIFOP, un centre dédié à l'apprentissage de la céramique situé dans la Nièvre, notre nouvelle potière Aline, a obtenu son CAP de tournage, puis fait un an de recherche d'émaux pour parfaire ses connaissances.

Aline s'est ensuite installée en Côte d'Or, où elle a fait du grès et de la porcelaine utilitaires pendant quatre ans.

C'est l'agriculture qui l'a fait arriver en Ardèche. Elle a été chevrrière pendant quatre ans à Creysseilles, puis à La Souche.

Elle a "remis les mains dans la terre" en juin 2019 dans son garage à Jaujac, puis dans son nouvel atelier.

 [debrotceramique.com](http://debrotceramique.com)



## Le Budget participatif repoussé à cause de la crise sanitaire

Les consignes gouvernementales et préfectorales ont entraîné l'impossibilité de réunir la Commission extra-municipale Démocratie participative. En effet, les commissions, hors conseils municipaux et réunions d'élus ont été interdites au mois d'avril.

Or, cette Commission a notamment pour mission d'instruire les projets déposés au Budget participatif pour vérifier qu'ils soient conformes au règlement et éligibles au vote.

Pour ce 1er millésime, ce sont une vingtaine de projets qui ont été déposés par les jaujacquois.

Si les conditions le permettent, les projets retenus par la Commission seront présentés dans un prochain numéro de votre journal municipal. Ils seront ensuite soumis au vote.

Prévues à la fin du mois de mai, les opérations de vote sont donc repoussées. Un nouveau calendrier sera proposé par la Commission Démocratie participative.

Mais pas d'inquiétude, nous gardons bien les projets déjà déposés !

# FINANCES ET ORGANISMES

## Les comptes administratifs et de gestion de l'année 2020

Le budget général présente des recettes de fonctionnement à 1 342 482€ et des dépenses à 997 959€ soit un excédent de 344 523€. Au niveau de l'investissement, les recettes sont de 466 442€ et les dépenses de 526 634€, soit un déficit de 60 192€.

+284 331€



- 3 248€



Le budget de la cantine présente des recettes de fonctionnement à 94 490€ et des dépenses à 97 366€, soit un déficit de 2 876€. Au niveau de l'investissement, les recettes sont de 0€ et les dépenses de 372€, soit un déficit de 372€. Cela est lié à la fermeture de la cantine pendant le confinement.

Le budget de l'eau présente des recettes de fonctionnement à 300 929€ et des dépenses à 256 436€ soit un excédent de 44 492€. Au niveau de l'investissement, les recettes sont de 100 764€ et les dépenses de 40 852€, soit un excédent de 59 911€.

+104 403€



+30 998€



Le budget de l'assainissement présente des recettes de fonctionnement à 117 942€ et des dépenses à 96 320€ soit un excédent de 21 622€. Au niveau de l'investissement, les recettes sont de 41 937€ et les dépenses de 32 561€, soit un excédent de 9 376€.

Le budget de la Bastide présente des recettes de fonctionnement à 15 500€ et des dépenses à 15 105€ soit un excédent de 394€. Au niveau de l'investissement, les recettes sont de 1 142 525€ et les dépenses de 1 210 143€, soit un déficit de 67 618€.

- 67 224€



## Impôts locaux, ça monte ou ça baisse ?!

Plusieurs jaujacquois nous ont interrogés sur la « hausse » de leur taxe foncière.

Rappelons tout d'abord que le Gouvernement a mis en œuvre une disparition progressive de la taxe d'habitation payée par tous les contribuables, qu'ils soient locataires ou propriétaires. Aujourd'hui, cela se traduit par une baisse très importante de cette taxe pour plus de 80% de la population. Le manque à gagner pour la Mairie sera compensé par l'État qui nous versera une dotation correspondante.

Concernant la taxe foncière, uniquement payée par les propriétaires, la Commune a souhaité ne pas l'augmenter depuis plusieurs années.

Vous avez pu néanmoins constater une hausse du montant payé de quelques euros.

Vous pourrez vérifier dans votre avis de taxe foncière que cette augmentation est liée à l'évolution des « bases » (à savoir la valeur de votre logement mise à jour chaque année par l'État) et non à une augmentation du taux d'imposition décidé par vos élus municipaux.

Ce dernier n'a pas augmenté !

# Zoom sur les budgets primitifs 2021



Les budgets primitifs communaux ont été votés à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 15 avril.

Ils se veulent être la vitrine de l'action municipale placée sous le signe de la maîtrise des dépenses, au service du développement, de l'attractivité, et de l'amélioration du cadre de vie.



Dans le détail, les budgets primitifs prévoient :

- Budget principal : section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à 1 321 008€, section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 1 245 041€.
- Budget de l'assainissement : section de fonctionnement équilibrée à 120 069€, section d'investissement équilibrée à 298 480€.
- Budget de l'eau : section de fonctionnement équilibrée à 309 000€, section d'investissement équilibrée à 358 291€.
- Budget de la cantine : section de fonctionnement équilibrée à 104 810€, section d'investissement équilibrée à 9 522€.
- Budget de la Bastide : section de fonctionnement équilibrée à 86 056€, section d'investissement équilibrée à 629 568€.



Grâce à des dépenses de fonctionnement maîtrisées, il est prévu que le budget communal soit exécuté avec :

- Des taux d'imposition constants (taxe sur le foncier bâti à 13,75% pour le taux communal (la moyenne nationale est de 21,59%)) ;
- Aucun recours à l'emprunt ;
- Une dette en diminution. L'endettement du budget principal est de 47,51€ d'annuité par habitant (la moyenne nationale est de 115€).



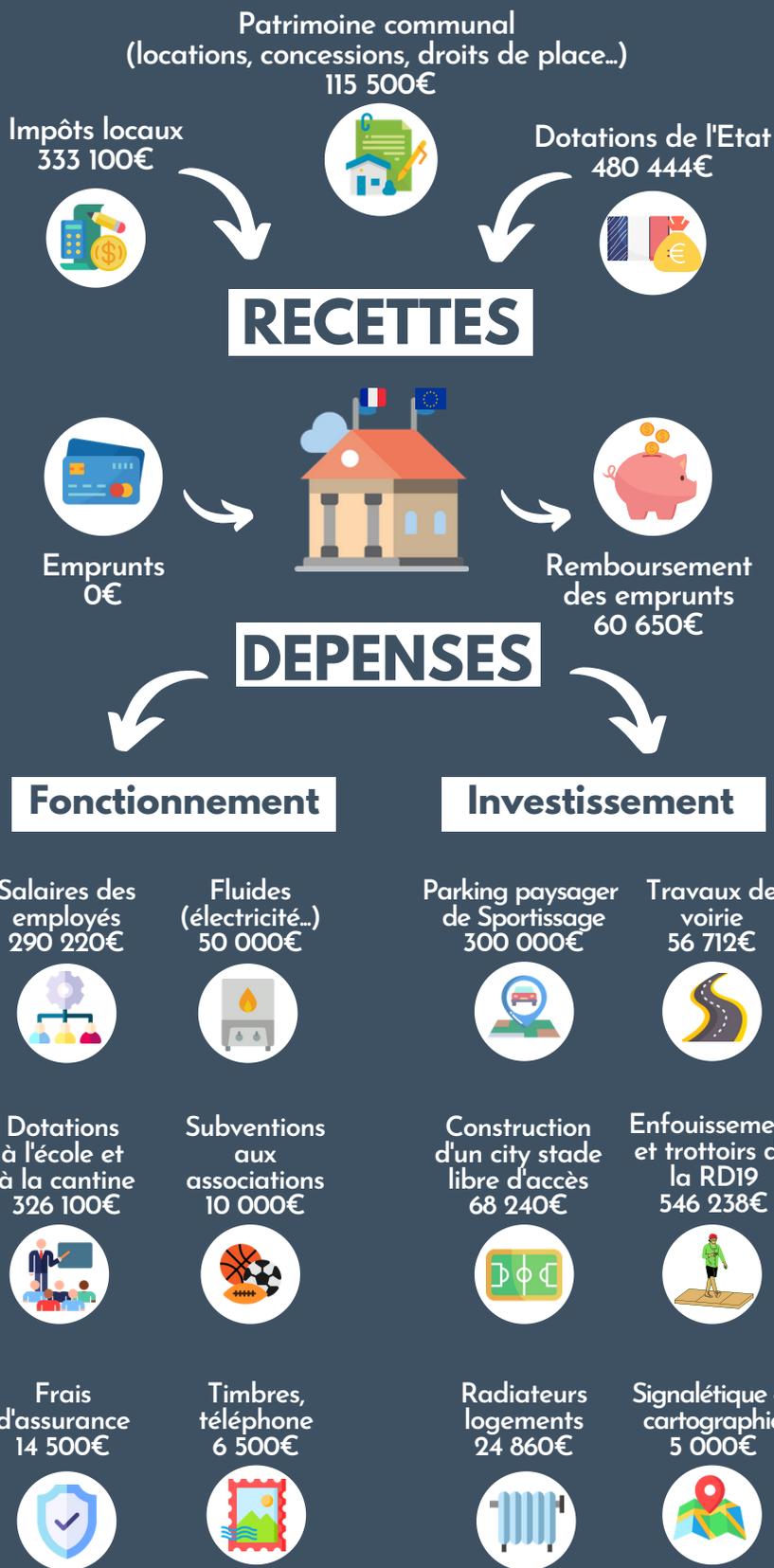
La Municipalité propose des investissements ambitieux, notamment :

- L'enfouissement des réseaux secs le long de la RD19 en sortie de bourg et dans des ruelles adjacentes (réseaux électriques, téléphoniques, fibre et d'éclairage public) et la réalisation de trottoirs sécurisés ;
- L'aménagement d'un parking paysager à Sportissage ;
- La création d'un plateau multisports ;
- La création d'un nouveau columbarium ;
- Le changement de radiateurs pour de nombreux logements municipaux ;
- D'importants travaux de voirie ;
- L'achat d'illuminations de fin d'année ;
- Des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau et d'assainissement aux Sausses ;
- L'achat d'un nouveau véhicule ;
- Des investissements de télégestion sur l'eau ;
- Des nouveaux équipements pour la cantine ;
- La finalisation du paiement des travaux de construction de la Bastide.

# Budget primitif

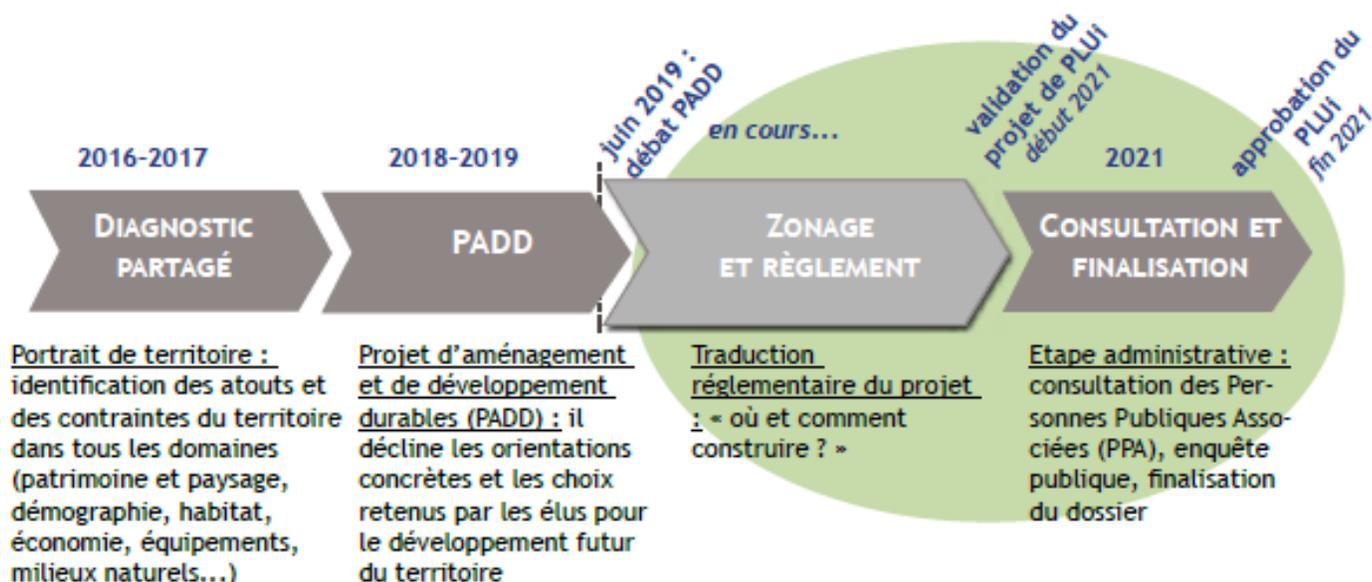
## général 2021

### Zoom sur quelques données



## • Suivez la procédure...

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, qui fixera les règles d'urbanisme sur l'ensemble des 16 communes du territoire, est actuellement en cours de finalisation et devrait être applicable fin 2021.



début 2021

de l'arrêt du projet à l'approbation du PLUi ...

fin 2021

- Le projet de PLUi devrait être proposé pour arrêt lors d'un conseil communautaire ce début d'année 2021.
- Il sera ensuite soumis à l'avis des communes (3 mois/ si avis défavorable d'une commune, nouvel arrêt en conseil communautaire à la majorité des 2/3),
- puis aura lieu la consultation des Personnes Publiques Associées, de l'Autorité environnementale et de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (3 mois)
- avant de présenter le projet en enquête publique (1 mois + 1 mois pour la rédaction du rapport).
- Une conférence des maires sera réunie afin de prendre connaissance des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.
- Le dossier pourra alors être mis à jour et proposé pour approbation du conseil communautaire au cours de l'automne 2021.

## • Retour sur l'année écoulée

> Cette année a été consacrée à l'approfondissement de la traduction réglementaire du projet : le zonage, le règlement écrit et les orientations d'aménagement et de programmation, pièces auxquelles devront se conformer les opérations d'aménagement, constructions et autres modes d'occupation du sol. Les échanges ont été réguliers entre l'équipe technique et les élus de chaque commune.



> La commission PLUi (32 élus : 2 élus/communes) s'est réunie 5 fois cette année pour suivre cette grande étape d'élaboration du PLUi.

> Le projet de zonage a été présenté aux agriculteurs du territoire début 2020, les représentants de la profession ont aussi été consulté sur le règlement écrit cet automne.

> Un groupe restreint d'élus volontaires a été mobilisé à de nombreuses reprises afin de préciser le règlement écrit qui définira les conditions de construction.

> Des échanges réguliers avec les partenaires (CAUE, PNR, chambre d'agriculture, services de l'État...) ont permis :

- d'enrichir le document,
- de veiller à la prise en compte des réglementations de rang supérieur,
- de veiller à la cohérence des règles avec les enjeux du territoire issus du diagnostic et du projet politique (PADD).
- de lever le plus en amont possible les points de blocage.

> En parallèle, l'évaluation environnementale du PLUi, confiée au bureau d'études « Ecostratégie », s'est poursuivie permettant d'améliorer au fur et à mesure la prise en compte des enjeux environnementaux. L'ensemble du projet est examiné, les impacts négatifs sur l'environnement sont évités autant que possible, ou alors réduits voire compensés si aucune alternative n'est trouvée.

> Le projet de zone d'activités à Thueyts, en reconversion d'une partie de la carrière de pouzzolane en fin de gisement, s'est précisé. Il fera l'objet d'une dérogation à la loi Montagne étant situé en discontinuité du tissu urbain. Une étude paysagère est en cours (accompagnement par le bureau d'études « Un pas de côté ») afin de justifier cette dérogation et son insertion favorable dans l'environnement naturel et paysager.

> Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et la communauté de communes ont accueilli du 3 au 7 février 2020 des étudiants de l'École d'Architecture de Nancy, dans le cadre de l'atelier « Hors les Murs », en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), action conduite avec le soutien du programme européen LEADER Ardèche<sup>3</sup>. Les étudiants de l'école d'architecture de Nancy ont pris le temps d'aller à la rencontre des habitants et de nombreux acteurs socio-économiques. Ils ont ensuite travaillé durant 6 mois sur différents projets d'architecture et d'urbanisme sur les quatre communes de la Vallée du Lignon (Fabras, Jaujac, Saint-Cirgues-de-Prades, La Souche). L'apport d'un regard extérieur a enrichi les travaux réalisés dans le cadre du PLUi, permettant de prendre de la hauteur et d'avoir une perspective du territoire plus lointaine (horizon 2040).



### POUR TOUTE CONTRIBUTION, QUESTION OU REMARQUE...

Un registre de concertation est mis à disposition du public dans les locaux de la communauté de communes

- courriel : [plui@ardechedessourcesetvolcans.com](mailto:plui@ardechedessourcesetvolcans.com)
- adresse postale : Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans,  
12 rue du Pouget, Château de Blou, 07330 Thueyts
- téléphone : 04 75 89 01 48

> Pour en savoir plus... [www.asv-cdc.fr/urbanisme-plui/](http://www.asv-cdc.fr/urbanisme-plui/)



## Reconquête de la châtaigneraie SAISON 2020/2021

Depuis 2013, la Reconquête de la châtaigneraie ardéchoise a permis d'augmenter le potentiel de production de Châtaigne d'Ardèche AOP de plus de 400 tonnes, 3400 châtaigniers ont été plantés et 6000 nouvelles souches de châtaigniers greffées. Le Plan se prolonge sur l'année 2021, avec des nouveautés. Les aides aux travaux dans les vergers – réouverture, élagage, greffage, plantation – sont maintenues. Elles sont complétées par de nouvelles aides à la création de pistes individuelles, et à l'acquisition de matériel pour la mécanisation de la récolte. Un Contrat d'Ambition Forêt a également été mis en place afin de mieux valoriser le bois de châtaignier, première essence forestière du Parc sur 35 000 ha environ, pour 13 000 propriétaires. Les propriétaires de parcelles boisées en châtaignier pourront désormais bénéficier de conseils techniques.

Vous êtes castanéiculteurs engagés dans l'AOP ou propriétaire de châtaigneraie, contactez :

- > Chambre d'Agriculture : 04 75 20 28 00
- > CICA : 04 75 64 04 61
- > Fibois : 04 75 25 97 05
- > Parc des Monts d'Ardèche : 04 75 36 38 60



## Plus de 300 empreintes révélées sur le géosite UNESCO d'Ucel

Les paléontologues ont trouvé trois types d'empreintes datant d'environ 220 millions d'années : Grallator, Otozum et Chirotherium. Le site du Sartre est riche de leurs 300 empreintes fossiles désormais nettoyées et détournées. Depuis une plateforme en bois, il est possible d'observer toute la dalle recelant les empreintes.

## Dépôts sauvages

Les dépôts de matériaux (travaux routiers, déchets non inertes du bâtiment, etc.) et décharges sauvages sont des sources de pollutions du sol et de l'eau et créateurs de nuisances paysagères. En cas de découverte de dépôts sauvages, alertez votre mairie et participez au travail de sensibilisation : [www.sentinellesdelanature.fr](http://www.sentinellesdelanature.fr)

## Un bel été pour le parcours artistique

Cet été 2020, les touristes étaient nombreux et ravis de retrouver les espaces naturels et le patrimoine à ciel ouvert du Parc. Les œuvres du Partage des eaux ont bénéficié de cet engouement. Les compteurs placés sur le parcours artistique ont compté 12 300 passages uniques à la Tour à eau entre mai et septembre et 8 800 visiteurs ont parcouru le sentier qui mène au Phare, perché en crête de la vallée de la Borne.

## Une nouvelle œuvre du PARTAGE DES EAUX

Plus au sud de la ligne de partage des eaux, juste avant la Lozère, une nouvelle œuvre est en cours de création sur le versant méditerranéen de Saint Laurent les Bains Laval d'Aurelle. Imaginée par le duo d'artistes du Havre HEHE, leur Grotte de cristal s'inspire de l'histoire de la mine de fluorite enfouie sous le village et de son interaction avec la source thermale qui en a fait la célébrité.



## Démantèlement des téléskis de Sainte-Eulalie

Situé sur le territoire de l'Espace Naturel Sensible des Monts Gerbier et Mézenc, la station de ski de Sainte-Eulalie ne fonctionne plus depuis 1998. Les téléskis devenus obsolètes sont aujourd'hui dangereux et dénaturent les paysages. Un chantier de démantèlement des téléskis a eu lieu en octobre 2020 avec l'ONG Moutain Wilderness pour renaturaliser les paysages emblématiques des sucs des Monts d'Ardèche.



## Un biotrésoir s'ouvre au public

Situées au pied du Mézenc, les tourbières de La Rochette ont été restaurées. Elles sont aujourd'hui un réservoir de biodiversité accessible au public. Une plateforme qui s'avance dans une des tourbières permet d'observer la petite faune (libellules, papillons...) et la flore sans les piétiner. Une tour est également installée pour observer la plus grande des tourbières et les différents milieux qui la composent. Des panneaux expliquent le fonctionnement de ce milieu humide rare, préservé mais fragile.

## A LIRE

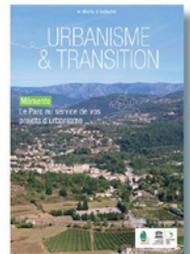
Tout savoir sur  
les biotrésors >



## Le Parc au service de vos projets d'urbanisme !

Le Mémento « Urbanisme et transition » est un guide pour favoriser un urbanisme de qualité qui intègre les enjeux climatiques, environnementaux, économiques, énergétiques, sociaux et patrimoniaux.

Tous ces documents sont disponibles gratuitement sur demande au Parc [accueil@pnrma.fr](mailto:accueil@pnrma.fr) ou à feuilleter en ligne : [www.pnrma.fr](http://www.pnrma.fr)



## Appli Rando Monts d'Ardèche

Pour découvrir de nouveaux sentiers ou vous lancer dans l'itinérance (Route des dragonnades, Dolce Via, ligne du Partage des eaux...), retrouvez les pas-à-pas sur [www.destination-parc-monts-ardeche.fr](http://www.destination-parc-monts-ardeche.fr) ou téléchargez gratuitement l'appli Rando Monts d'Ardèche.



# RECONQUÊTE DE LA CHÂTAIGNERAIE

2020-2021



## FRUIT

Pour les agriculteurs et les propriétaires engagés dans l'AOP  
Conseils techniques et aides financières :

- Réhabilitation des vergers
- Elagage
- Greffage et plantation
- Pistes individuelles et collectives
- Mécanisation de la récolte (filets, ébogueuses, ...)

Réception des dossiers jusqu'au  
15 juin 2021



## BOIS

Pour tous les propriétaires de châtaigneraies

- Conseils techniques sur la gestion et la valorisation du bois
- Accompagnement à la réalisation de chantiers
- Mobilisations des aides

Contactez :  
Parc des Monts d'Ardèche  
04 75 36 38 96  
Chambre d'Agriculture  
04 75 20 28 00  
CICA  
04 75 64 04 61

Avec le soutien financier de :



Animé par :

Création : Studio 10 - Photos : Philippe - Illustration : Florence

# VOS ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL



**Marion HOUETZ**

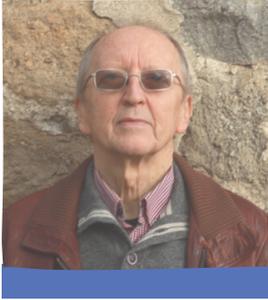
*Maire de Jaujac*

Responsable du Pôle Attractivité, Finances et ressources humaines, Engagement citoyen, Gestion du patrimoine communal

*Vice-présidente de la Communauté de communes*

*Ardèche des Sources et Volcans à*

*l'Environnement, l'Agriculture, et la Maison de santé*



**Guy BOUCHER**

*1er Adjoint*

Responsable du Pôle Transitions, Aménagements, Gestion des équipes techniques et des travaux, Tourisme et démarche Village de caractère



**Henriette TELLIER**

*2ème Adjointe*

Responsable du Pôle Education, Santé, Culture, Gestion de la Bastide



**Nicolas MARTIN**

*4ème Adjoint*

Responsable du Pôle Aménagement du territoire, Urbanisme, Gestion de la régie eau et assainissement  
*Conseiller délégué de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans aux Sports et Equipements sportifs*



**Joceline CHAMODON**

*3ème Adjointe*

Responsable du Pôle Social, Inclusion



**Jean-Christophe ROUDIL**

*Conseiller municipal*

Délégué à l'Agriculture et à l'économie circulaire

Coresponsable pour l'Environnement et la Gestion de la Bastide



**Patricia BERTHON**

*Conseillère déléguée*

Responsable de la mission Communication et Evènementiel  
Coresponsable pour l'Economie, le Tourisme, les Mobilités



**Patrick ROUVIERE**

*Conseiller municipal*

Délégué aux Associations culturelles

Coresponsable pour les Travaux



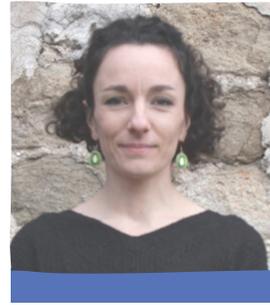
**Aurélie LEYNAUD**

*Conseillère municipale*

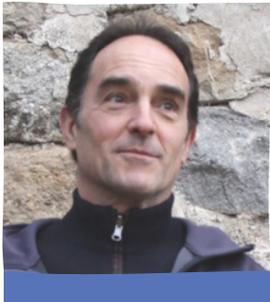
Déléguée à l'Ecole, au Conseil municipal des jeunes  
Coresponsable pour la Démocratie participative et le Social



**Michaël BARKATS**  
*Conseiller municipal*  
 Délégué aux Sports, Associations sportives et au suivi du Comité des Fêtes  
 Coresponsable pour l'Economie, le Tourisme, la Gestion de la Bastide et l'Évènementiel



**Marie ESNAULT**  
*Conseillère municipale*  
 Déléguée aux Commissions extra-municipales, au budget participatif  
 Coresponsable pour la Démocratie participative, le Tourisme, et l'Eau



**Nicolas DUROURE**  
*Conseiller municipal*  
 Délégué à l'Environnement  
 Coresponsable pour l'Agriculture, l'Economie circulaire et la Démocratie participative



**Christine MOURARET**  
*Conseillère municipale*  
 Déléguée aux Mobilités et à l'Inclusion numérique  
 Coresponsable pour l'Évènementiel et la Gestion des équipes techniques



**Denis DJERANIAN**  
*Conseiller municipal*  
 Délégué à la Culture  
 Coresponsable pour le Tourisme et l'Évènementiel



**Laurence CAUDRON**  
*Conseillère municipale*  
 Déléguée à la Jeunesse  
 Coresponsable pour l'Economie et le Tourisme

## NOTRE SUPPLÉANTE



**Magali MUSSO-TARASCO**

*Daniel DEGUILHEN a démissionné de sa fonction d'adjoint et de son mandat de conseiller municipal, au mois de mars.*

*Cela pour des raisons professionnelles et personnelles.*



# COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2020

### 1) Convention avec le CAUE pour l'aménagement du parking « Sportissage »

Depuis 2019, le CAUE de l'Ardèche accompagne la commune dans la définition d'une feuille de route sur les espaces publics du centre-bourg. Au cours de cette étude, les besoins de la collectivité en termes d'aménagements se sont précisés dans le cadre des objectifs indiqués par le label Village de Caractère.

Par conséquent, le secteur du Sportissage est devenu prioritaire. En effet, en tant que secteur identifié dans la demande de subvention des Villages de caractère en 2019, la Commune souhaite se saisir d'une maîtrise d'œuvre pour aménager l'entrée du Sportissage et de son parking.

Dans cette optique, la Commune souhaite être accompagnée par le CAUE de l'Ardèche. Cet accompagnement vise à recruter d'une maîtrise d'œuvre sur ce projet.

Le Conseil municipal :

- Approuve la convention d'accompagnement avec le CAUE de l'Ardèche ;
- Autorise Madame le Maire à signer la présente convention ;
- S'engage à verser au CAUE une contribution de 3 500€ TTC.

### 2) Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'aménagement de la traverse d'agglomération RD 19

Dans le cadre des travaux de la traverse d'agglomération RD 19, le Conseil municipal :

- Désigne la commune comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation de l'opération ;
- Accepte le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage du Département pour la réalisation des travaux de réfection de la chaussée ;
- Charge le Maire de signer la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage annexée à la présente délibération, qui précise les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage.

### 3) Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage

Afin de faciliter la coordination du chantier d'enfouissement sur le RD 19, il convient de désigner le SDE07 comme maître d'ouvrage unique et de signer une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07, qui précise les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage.

### 4) Demande de subvention à la Région pour la sécurisation de l'entrée du village et l'aménagement d'un cheminement piéton sur la RD 19

Madame le Maire rappelle le projet de sécurisation de l'entrée du village et l'aménagement du cheminement piéton sur la RD 19.

Le coût prévisionnel pour la sécurisation de l'entrée du village et l'aménagement d'un cheminement piéton sur la RD 19 est de 128 665€ H.T.

Ces travaux peuvent être éligible à une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif "Bonus relance 2020-2021".

Le Conseil municipal :

- Sollicite une subvention de 64 332,74€ auprès de la Région ;
- Précise que le montant de la dépense a été inscrit au budget primitif 2020 en section d'investissement ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

## 5) Marché travaux - Cheminement piéton le long de la RD 19

Par délibération en date du 27 avril 2020, le Conseil municipal :

- A approuvé le marché de travaux, pour le cheminement piéton le long de la RD 19, qui a été attribué au groupement d'entreprises EUROVIA/VALETTE pour un montant de 442 360€ HT soit 530 832€ TTC.
- A autorisé Monsieur le Maire de l'époque à signer la proposition de prix ainsi que toutes les pièces afférentes au marché.

Suite au renouvellement du Conseil municipal, le Conseil autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

## 6) Attribution du marché travaux pour le basculement des branchements AEP Pereyres/Peschier

Le Conseil municipal décide de retenir l'Entreprise VALETTE pour un montant de 293 920€ TTC soit 244 933€ HT pour l'exécution des travaux pour le basculement des branchements AEP Pereyres/Peschier.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer la proposition de prix ainsi que toutes les pièces administratives afférentes au marché.

## 7) Demande d'aide financière pour une sortie scolaire

Le Conseil municipal :

- Décide d'allouer la somme de 7€ par enfant domicilié à Jaujac pour la sortie « patrimoine ardéchois » ;
- Précise que la somme sera inscrite au budget primitif 2021 et sera versée à l'Amicale Laïque.

## 8) Admission en non-valeur - budget service des eaux

Suite à la demande de la trésorière, le Conseil municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 6 047,25€ correspondant à des titres datant de 2007 à 2017, irrécouvrables.

## 9) Décision modificative N° 1 - Budget de l'eau

Le Conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

| Chapitre                      | Article | Libellé                            | Montant BP | Montant DM |
|-------------------------------|---------|------------------------------------|------------|------------|
| Fonctionnement dépenses       |         |                                    |            |            |
| 65                            | 6541    | Pertes créances irrécouvrables     | 2 000.00   | 4 050.00   |
| 011                           | 618     | Divers- Redevance Assainissement   | 92 000.00  | 3 800.00   |
| TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES |         |                                    |            | 7 850.00   |
| Fonctionnement recettes       |         |                                    |            |            |
| 70                            | 70111   | Vente eau                          | 155 000.00 | 4 050.00   |
|                               | 70611   | Redevance assainissement collectif | 92 000.00  | 3 800.00   |
| TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES |         |                                    |            | 7 850.00   |

## 10) Décision modificative N° 1 - Budget général

Le Conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

| Chapitre                      | Article | Libellé                      | Montant BP | Montant DM |
|-------------------------------|---------|------------------------------|------------|------------|
| Fonctionnement dépenses       |         |                              |            |            |
| 012                           | 6411    | Personnel                    | 300 000.00 | + 2 000.00 |
| 011                           | 61524   | Entretien bois et forêts     | 5 000.00   | - 2 000.00 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES |         |                              |            | 0.00       |
| Fonctionnement recettes       |         |                              |            |            |
| 042                           | 722     | Immobilisation corporelle    | 20 000.00  | - 5 000.00 |
| 013                           | 6419    | Remb. Rémunération personnel | 6 000.00   | + 900.00   |
| 70                            | 70311   | Concession cimetière         | 2 500.00   | + 2 100.00 |
| 77                            | 7718    | Autres produits              | 380.00     | + 2 000.00 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES |         |                              |            | 0.00       |

## 11) Durée d'Amortissement - Budget de la Bastide

Le Conseil municipal adopte les durées d'amortissements suivantes :

| BIENS  | Durées d'amortissement |
|--|------------------------|
| Logiciel   | 2 ans                  |
| Voiture  | 7 ans                  |
| Camion et véhicule industriel  | 7 ans                  |
| Mobilier   | 10 ans                 |
| Matériel de bureau électrique ou électronique                                | 5 ans                  |
| Matériel informatique  | 5 ans                  |
| Installation et appareil de chauffage  | 10 ans                 |
| Equipement d'ateliers  | 10 ans                 |
| Equipement des cuisines  | 10 ans                 |
| Equipement sportif   | 10 ans                 |
| Installation de voirie   | 20 ans                 |
| Agencement et aménagement de terrain   | 15 ans                 |
| Bâtiment léger, abris  | 10 ans                 |
| Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie | 15 ans                 |
| Bâtiments commerciaux  | 50 ans                 |
| Bien de faible valeur inférieure à 1 000 €                                   | 1 an                   |

## 12) Versement d'acompte pour les branchements d'eau et d'assainissement

Le coût des fournitures nécessaires à la réalisation d'un branchement d'eau ou d'assainissement représente environ 40 % du prix total d'un branchement.

Le paiement des travaux de branchement d'eau et d'assainissement est effectué, souvent plusieurs mois après l'émission des titres de recettes.

Les factures des fournitures nécessaires à la réalisation des branchements sont réglées le mois d'achat, par la Mairie.

Madame le Maire propose donc, afin de ne pas grever les budgets de l'eau et de l'assainissement, de demander un acompte de 50 % à la signature des devis.

Le Conseil municipal décide qu'à compter de ce jour, le paiement d'un acompte de 50 % sera demandé à la signature des devis pour les branchements d'eau et d'assainissement.

## 13) Adoption du règlement relatif au Budget participatif de Jaujac

Dans le cadre des projets innovants et de la volonté du Conseil municipal de renforcer la démocratie participative, il a été décidé conformément aux engagements pris devant les jaujacquois, de mettre en place un Budget participatif.

Cette démarche vient en complément de la création des Commissions extra-municipales.

Mobilisateur et pédagogique, le Budget participatif permet de prendre en compte les attentes de la population, de renforcer et de valoriser leur participation. Il permet de proposer, puis de choisir des projets d'intérêts général pour la commune.

La présente délibération a pour objet la validation du règlement du Budget participatif de la Commune de Jaujac, annexé, dont les principaux éléments sont les suivants :

- L'objectif : impliquer encore davantage les jaujacquois dans la vie du village en leur permettant de proposer des projets et/ou de voter pour leurs projets préférés.
- Le budget : une enveloppe financière de 20 000€ est dédiée à la réalisation des projets issus de cette démarche, et affectée au budget d'investissement de la Commune. Cela représente plus de 16€ par habitant.
- Les dépositaires de projets : tous les habitants, quel que soit leur âge (résidents permanents ou secondaires), et les commerçants et artisans dont l'activité principale est exercée à Jaujac.

- Les critères de recevabilité : chaque projet devra obligatoirement être présenté dans le formulaire de dépôt de candidature prévu et annexé à cette délibération. Pour être éligibles, les projets devront
  - o Être un projet d'intérêt général et à visée collective ;
  - o Se situer sur le territoire de la Commune ;
  - o Être à compétence communale ;
  - o Ne pas engendrer trop de frais de fonctionnement ;
  - o Demeurer suffisamment précis pour être estimé juridiquement, techniquement et financièrement.
- La Commission d'instruction : elle se compose de la Commission extra-municipale Démocratie participative. En séance, ses membres examinent la conformité de chaque projet avec le règlement et en dresse une estimation financière. Elle arrête la liste des projets soumise au vote. Ces projets sont consultables et portés à la connaissance de tous.
- Les modalités de vote : le vote se fait en Mairie, à une date fixe (le dernier dimanche du mois de mai de 8h00 à 18h00). Cela dans les mêmes circonstances qu'une élection ordinaire : présence d'un isoloir, bulletins de vote, urne... Chaque jaujacquois de plus de 16 ans et commerçant/artisan jaujacquois peut participer au vote. La Commission Démocratie participative arrêtera la composition des bulletins de vote en fonction du nombre de projets éligibles.
- La sélection des projets lauréats : elle se fait du plus populaire au moins populaire jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe financière dédiée au Budget participatif. Si les projets retenus sont inférieurs à l'enveloppe de 20000€, la somme non-consommée est réaffectée au budget participatif de l'année suivante.
- La mise en œuvre des projets : après la proclamation des résultats, le Conseil municipal lance le plus rapidement possible la réalisation des projets lauréats.

Le Conseil municipal :

- Approuve la création et le règlement du Budget participatif de Jaujac ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce dernier ;
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

## 14) Acquisition parcelle AK 580

A l'occasion de travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 19, il serait souhaitable de procéder à l'élargissement des entrées des chemins de Pomaret et du Lignon.

Le Conseil municipal autorise le maire à acquérir la parcelle AK 580 et la parcelle AK 582 au prix d'un euro le m<sup>2</sup> et à prendre en charges les frais d'enregistrement au bureau des hypothèques.

Toutes les délibérations ont été votées l'unanimité.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020

## 1) Marchés de travaux pour la requalification du site de la Bastide - Avenants

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des marchés conclus pour la requalification de la Bastide, des avenants aux marchés sont à conclure.

Il est rappelé que les marchés de travaux initiaux ont été conclus pour un montant total s'élevant à 2 007 441,97€ HT après consultation des entreprises.

De nouvelles adaptations de la maîtrise d'œuvre sur le chantier et des demandes complémentaires de la Mairie, impliquent de proposer de nouveaux avenants, pour un montant total de 3899,19€ HT.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'attribution des avenants aux marchés de travaux ;
- Donne pouvoir à Madame le Maire d'autoriser le Président du SDEA à signer les avenants ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

## 2) Règlement intérieur de La Bastide

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le Centre de la Bastide va être mis en location à partir de janvier 2021 et qu'il est nécessaire d'instaurer un règlement intérieur afin de fixer les règles applicables lors des locations.

Ce règlement détermine, entre autres, les modalités de :

- Réservations ;
- Mise à disposition et de libération des locaux ;
- De responsabilité.

Madame le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte le règlement intérieur pour le Centre de la Bastide.

## 3) Répartition des subventions aux associations

Dans cette période difficile pour le tissu associatif, la Municipalité souhaite se mobiliser et rester présente pour accompagner les associations.

La contribution associative à la cohésion sociale est multiple, les associations :

- Entretiennent les réseaux de relations au sein de la Commune ;
- Favorisent la connaissance de l'autre et l'apprentissage de la vie collective ;

- Contribuent à faire de Jaujac un lieu où il fait bon vivre, animé, convivial, riches de possibilités, où chacun peut s'impliquer.

Madame le Maire propose donc de renforcer le soutien financier aux associations cette année.

Ainsi, de 3 860€ en 2019, le montant des subventions aux associations passe à près de 6 495€ pour l'année 2020. Sans bien entendu prendre en compte d'autres avantages en nature : locations de salles gratuites ou à tarif réduit, mise à disposition de personnel communal pour certains événements, prêt de matériel... Et d'autres aides déjà délibérées (Amicale Laïque pour voyages scolaires, et aide exceptionnelle à Déambull).

Par ailleurs, Madame le Maire informe aussi le Conseil municipal que certaines associations n'ont pas souhaité recevoir de subvention.

Après discussion le Conseil Municipal, décide d'attribuer les subventions :

|                              | Montant |
|------------------------------|---------|
| Amicale des sapeurs-pompiers | 150.00  |
| Amicale Laïque               | 600.00  |
| Amicale Laïque (Noël)        | 800.00  |
| Comité des Fêtes             | 400.00  |
| ADAPEI                       | 100.00  |
| Dojo jaujacquois             | 1000.00 |
| Histoire et patrimoine       | 200.00  |
| COS (personnel communal)     | 100.00  |
| Impromptu théâtre            | 300.00  |
| Jaujac Boules                | 200.00  |
| Karaté Do Jaujacquois        | 600.00  |
| Les Archers de Jaujac        | 200.00  |
| Prévention routière Ardèche  | 100.00  |
| Tradéridéra                  | 200.00  |
| Gym « Lou Chastel »          | 200.00  |
| Le Rythme au corps           | 200.00  |

## 4) Subvention à l'association Impromptu théâtre pour l'organisation d'un festival de théâtre

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'Association Impromptu théâtre souhaite organiser la deuxième édition du Festi'comédie du 17 au 24 juillet 2021 et qu'elle sollicite une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Soutient le projet de l'Association l'Impromptu théâtre,
- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 4000 euros
- Décide que cette somme sera inscrite au budget 2021 à l'article 6574.

## 5) Tarif de la redevance abonnement et du prix du m3 pour l'eau et l'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de ne pas modifier les tarifs actuels soit

| Abonnement                | EAU           | ASSAINISSEMENT |
|---------------------------|---------------|----------------|
| Abonnement compteur 3m3   | 92.00 € H.T.  | 75.00 € H.T.   |
| Abonnement compteur 5 m3  | 132.00 € H.T. | 104.00 € H.T.  |
| Abonnement compteur 10 m3 | 183.00 € H.T. | 149.00 € H.T.  |
| Le M3                     | 1.45 € H.T.   | 1.05 € H.T.    |

## 6) Redevance de droit de place

Madame le Maire fait part au Conseil municipal que la Place du Champ de Mars est régulièrement utilisée par des structures (associations...). Certaines d'entre elles implantent des installations pendant plusieurs journées, afin d'organiser des manifestations payantes et aucun droit de place n'est demandé.

Madame le Maire propose qu'un tarif d'utilisation soit fixé lorsque des installations (chapiteaux, barnums ....) sont implantées pour une longue période sur la Place du Champ de Mars.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'appliquer à compter du 1er janvier 2021 les tarifs suivants :

| Durée d'occupation (le jour de montage et de démontage des structures n'est pas compris) | Tarif      |
|--|------------|
| 1 à 3 jour(s)  | Gratuit    |
| A partir du 4 <sup>ème</sup> jour d'occupation   | 200 €/jour |

## 7) Tarif 2021 pour la location des gîtes N° 15 et N° 16

Madame le Maire propose au Conseil municipal de revoir les tarifs des gîtes du Château de Castrevieille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants, pour les gîtes 15 et 16, à compter du 1er janvier 2021.

| Basse saison  | Moyenne saison | Haute saison  | 2 nuitées | 3 nuitées |
|---------------|----------------|---------------|-----------|-----------|
| 300 €/semaine | 350 €/semaine  | 450 €/semaine | 130 €     | 175 €     |

## 8) Taxe d'Aménagement (TA) / conditions d'exonération

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que plusieurs projets portés par Ardèche Habitat sont en cours de réflexion sur la commune :

- L'extension de l'EHPAD
- Un projet de logements locatifs

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération du 17/11/2014 instituant la Taxe d'Aménagement.

Après délibération, les membres du Conseil municipal décident d'exonérer totalement en application de l'article L331-9 du Code de l'Urbanisme :

- Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - Prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit) (exonération prévue à l'article L 331-9 1°) du Code de l'urbanisme).
- Les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnées au 1° de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme et ne bénéficiant pas de l'exonération totale (exonération prévue à l'article L 331-9 6° du code de l'urbanisme).

## 9) Modalités de remboursement en cas de désistement ou rupture du contrat de La Bastide

Par délibération en date du 25 novembre 2019, le Conseil municipal a fixé les tarifs de location de La Bastide et les modalités de remboursement en cas de désistements, de rupture du contrat de location.

Suite à l'élaboration du règlement intérieur de La Bastide et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Qu'aucune modification n'est apportée aux tarifs de location de la bastide,
- Que les modalités de remboursement en cas de désistement ou de rupture du contrat de location du fait du bailleur ou du preneur, sont les suivantes :

| Désistement ou rupture               | DU FAIT DU BAILLEUR (1*)   | DU FAIT DU PRENEUR (2*)  |
|--------------------------------------|--|--|
| Jusqu'à 60 jours avant l'arrivée     | Remboursement des sommes versées   | Retenue des arrhes versées (2*)                                  |
| Entre 59 et 30 jours avant l'arrivée | Remboursement des sommes versées + indemnité de 25% du montant de la location (1*) | Retenue des arrhes versées + 25 % du montant de la location (2*) |
| Moins de 30 jours avant l'arrivée    | Remboursement des sommes versées + indemnités du montant de la location (1*)       | Retenue du montant de la location (2*)                           |

(1\*) *Hormis cas de force majeure ou interdiction d'exploiter décidée dans les mêmes délais.*

(2\*) *sauf en cas de force majeure*

Quel que soit le délai de désistement, aucune indemnité ne sera versée par le bailleur si des arrhes n'ont pas été versées dans les délais.

Toute location pour laquelle aucun versement n'aura été effectué au moins 30 jours avant la date d'entrée dans les lieux pourra être annulée par le bailleur par lettre recommandée au preneur qui ne pourra alors prétendre à aucune indemnité.

Les séjours écourtés sans raison imputable au bailleur ne peuvent faire l'objet d'une réduction du montant de la location prévue initialement (convention signée).

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2020

## 1) Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

La loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 organise la fin des tarifs bleu de vente d'électricité réglementée pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fournitures d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 Kva.

Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche se propose de coordonner et d'exécuter le marché d'achat d'électricité, en contrepartie d'une participation financière pour permettre à l'ensemble des collectivités de l'Ardèche de répondre à cette extinction des tarifs réglementés.

Le coût d'adhésion au groupement d'achat d'énergie du SDE 07 sera de 235 €/an.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du projet de convention du groupement d'achat :

- Autorise l'adhésion de la Commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés ;
- Accepte les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la commune ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de JAUJAC et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commande.

## 2) Attribution du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parking et du parvis de sportissage.

Suite à la consultation faite pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parking et parvis du Sportissage.

L'ATELIER L et son co-traitant NALDEO ont été retenus, leur offre s'élève à 21 110€ HT.

Le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER FÉVRIER 2021

## 1) Autorisation mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements de l'année précédente

Le Conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire de faire application de l'article 1612-1 du CGCT pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Pour le Budget Général :

- Chapitre 20 :  
Article 205 : 500 €
- Chapitre 21 :  
Article 21534 : 25 000€  
Article 2158 : 5 000€  
Article 2188 : 20 000€
- Chapitre 23 :  
Article 2313 : 20 000€  
Article 238 : 15 000€

Pour le budget de l'eau :

- Chapitre 21 :  
Article 2182 : 15 000€  
Article 2188 : 5 000€

Pour le budget de la Bastide :

- Chapitre 21 :  
Article 2184 : 10 000€
- Chapitre 23 :  
Article 2313 : 20 000€

Précise que les crédits votés seront repris au budget 2021.

## 2) Tarif de vente des cases au columbarium

Le Conseil municipal fixe le tarif de vente des cases pouvant contenir deux urnes du nouveau columbarium à 500€ pour une durée de 30 ans.

## 3) Bail et fixation du loyer d'un logement communal

Le Conseil municipal, décide :

- De fixer, à compter du 1er février 2021, le loyer mensuel du logement situé dans le Château de Castrevieille 2ème étage, porte gauche à la somme de 350€ charges locatives non comprises.
- Que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.
- D'autoriser Madame le Maire à signer le bail de location pour ce logement.

#### 4) Demande de réduction de consommation d'eau

Madame le Maire informe le Conseil municipal que des réclamations concernant des consommations d'eau anormales lui ont été adressées.

Le Conseil municipal décide :

Pour la 1ère réclamation :

- D'accorder une réduction de 225 m<sup>3</sup> sur la consommation d'eau 2020.

Pour la 2ème réclamation :

- De refuser une réduction sur la consommation d'eau 2020.

#### 5) Demande de subvention DETR et Bonus relance (Région) pour la création d'un plateau multisports

La Commune projette de réaménager le court de tennis en véritable plateau multisport, afin de proposer aux jeunes de la commune, aux écoliers, ainsi qu'aux familles, un véritable espace intergénérationnel, pédagogique, ludique et sportif.

Afin que cet espace soit convivial et familial l'espace sera en accès libre, imaginé comme un lieu de rencontres, d'échange et de partage autour des valeurs positives véhiculées par le sport.

Le coût des travaux est estimé à 73 196€ HT, dans le détail :

- 30 000€ HT pour la reprise de la dalle béton du court de tennis ;
- 43 196€ HT pour la création du plateau multi-sports.

Une partie du projet peut être éligible à une subvention dans le cadre du dispositif DETR 2021 et Bonus relance (Région Auvergne-Rhône-Alpes).

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention DETR : 21 958,80€ HT soit 30% ;
- Demande de subvention Fonds de solidarité (Département de l'Ardèche) : 14 639,20€ HT soit 20% ;
- Demande de financement Bonus relance : 21 958,80€ HT soit 30% ;
- Autofinancement Commune : 14 639,20€ HT soit 20%.

Le Conseil municipal,

- Approuve le projet ;
- Sollicite une subvention de 30 % la création d'un plateau multisports, dans le cadre du dispositif DETR 2021 et le bonus relance Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Autorise le Maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

#### 6) Demande de subvention DETR et Pass-Territoire pour l'aménagement et la mise en valeur touristique du centre-bourg (Sportissage, Chastelas, voie douce sur RD5)

Village pittoresque de par son patrimoine architectural et géologique remarquable, Jaujac est lauréat du label "Village de caractère". La Commune se doit donc pour honorer le label, de préserver l'environnement et la qualité des paysages, d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, et de proposer un accueil de qualité.

La Commune souhaite ainsi inscrire chacun de ses projets d'aménagements dans une logique d'attractivité, et de démarche paysagère et fonctionnelle.

Suite à l'aménagement de la RD19, le Conseil municipal souhaite continuer son programme d'aménagements en travaillant sur trois lieux situés au cœur du centre-bourg :

- La valorisation du vieux quartier du Chastelas. Afin de proposer un espace public de qualité, à la mesure du patrimoine vernaculaire propre au Chastelas, la Municipalité souhaite rénover le belvédère du Donjon et ses nombreux chemins d'accès en calades.

La tranche 1 des travaux consisterait à :

- Aménager l'espace public autour du Donjon : belvédère d'observation et d'interprétation du paysage volcanique de Jaujac, espaces verts...
- Reprendre la calade qui monte au Donjon.

La tranche 2 des travaux consisterait à :

- Reprendre les calades qui traversent le vieux quartier.
- Multiplier les espaces verts et le mobilier urbain.

- L'aménagement de l'Espace Sportissage en parking/jardin.

- La poursuite de la voie douce, porte d'entrée pour rejoindre le Chastelas et le site de la Turbine (lieu d'exception connu pour ses coulées basaltiques reconnues comme les plus belles d'Europe).

Le coût des travaux est estimé à 554 669€ HT éligibles dans le cadre de cette demande de subvention, dans le détail :

- 276 256€ HT pour la valorisation du vieux quartier du Chastelas
- 176 100€ HT pour l'aménagement de l'Espace Sportissage en parking/jardin ;
- 102 313€ HT pour l'aménagement d'une liaison douce sur la RD5.

Madame le Maire précise qu'une partie du projet peut être éligible à une subvention dans le cadre du dispositif DETR et Pass Territoire 2021.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention DETR : 166 400€ HT soit 30% ;
- Demande de subvention Pass Territoires (Département de l'Ardèche) : 142 069€ HT soit 32,83% en tenant compte des subventions déjà obtenues au titre de l'aide Village de caractère (40 000€ HT) ;
- Demande de financement Contrat Ambition Région : 94 293€ HT soit 17% ;
- Autofinancement Commune : 111 876€ HT soit 20,17%.

Le Conseil municipal :

- Approuve le projet ;
- Sollicite une subvention de 30 % pour l'aménagement et la mise en valeur touristique du centre-bourg (Sportissage, Chastelas, voie douce sur RD5), dans le cadre du dispositif DETR 2021 et Pass-Territoire 2021 ;
- Autorise le Maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

## 7) Demande de subvention DETR et Pass-Territoire pour l'acquisition de mobilier vélo

Dans les années à venir, la Municipalité souhaite développer les mobilités douces et son offre d'accueil vis-à-vis des usagers du vélo au quotidien et autres cyclotouristes. Pour cela, il est proposé d'acquérir des mobiliers et équipements dédiés, et notamment des box à vélos, arceaux, et stations de gonflage.

Le coût des acquisitions de mobilier est estimé à 17452€ HT, dans le détail :

- 4 170€ HT pour l'achat de 30 arceaux ;
- 13 282€ HT pour l'acquisition de deux abris vélos couverts, comprenant chacun 4 arceaux et une pompe.

Madame le Maire précise qu'une partie du projet peut être éligible à une subvention dans le cadre du dispositif DETR 2021 et Pass Territoires 2021.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention DETR : 5 235€ soit 30% ;
- Demande de subvention Pass Territoires : 8 726€ soit 50% ;
- Autofinancement Commune : 3 490€ soit 20%.

Le Conseil municipal :

- Approuve le projet ;
- Sollicite une subvention de 30 % pour l'acquisition de mobilier vélo dans le cadre du dispositif DETR 2021 et 50 % Pass-Territoires ;
- Autorise le Maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

## 8) Création de deux emplois adjoint technique territorial

Le Conseil municipal décide afin de régulariser la situation de deux agents travaillant déjà pour la Commune :

- De créer à compter du 1er avril 2021, deux postes d'adjoint technique territorial, échelle C1 de rémunération, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures ;
- L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
- Que les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget.

## 9) Remboursement des charges de personnel par les budgets annexes

Considérant que les budgets annexes : eau - assainissement - caisse des écoles - cantine scolaire et la Bastide n'ont pas leurs propres personnels et qu'en conséquence ce sont les agents du budget général qui sont utilisés, il convient donc que les budgets annexes remboursent les charges de personnel au budget général.

Le Conseil municipal décide de l'affectation des charges de personnel suivante pour l'année 2021 :

### Budget Caisse des Ecoles

| GRADE                  | AGENT                        | TAUX  |
|------------------------|------------------------------|-------|
| Adjoint technique      | AIZAC Véronique              | 45 %  |
|                        | MALOSSANNE Roselyne          | 67 %  |
| ATSEM                  | BEAUVAIS Christelle          | 100 % |
|                        | VALETTE Marion               | 100 % |
| Adjoint technique PPAL | PIQ Guillaume                | 10 %  |
| Adjoint administratif  | GANDON Lisa                  | 5 %   |
| Agent de surveillance  | CHAREYRE Sylvie              | 72 %  |
| Agent de surveillance  | Remplacement / renfort école | 100 % |

### Budget Cantine Scolaire

| GRADE                 | AGENT               | TAUX  |
|-----------------------|---------------------|-------|
| Adjoint technique     | AIZAC Véronique     | 55 %  |
|                       | MALOSSANNE Roselyne | 33 %  |
|                       | BATAILLE Pascaline  | 78 %  |
|                       | CHAREYRE Sylvie     | 28 %  |
|                       | CHICHE Eva          | 100 % |
| Adjoint administratif | GANDON Lisa         | 15 %  |

### Budget annexe Eau

| GRADE                                      | AGENT             | TAUX |
|--|-------------------|------|
| Agent administratif<br>Adjoints techniques | GANDON Lisa       | 25 % |
|  | LEYNAUD Justin    | 25 % |
|  | VIDAL Cédric      | 75 % |
|  | VAUCLARE Bernard  | 20 % |
|  | AIZAC Thierry     | 10 % |
|  | LIAUTIER Ghislain | 20 % |

## Budget annexe Assainissement

| GRADE               | AGENT             | TAUX |
|---------------------|-------------------|------|
| Agent administratif | GANDON Lisa       | 10 % |
| Adjoints techniques | LEYNAUD Justin    | 75 % |
|                     | VIDAL Cédric      | 25 % |
|                     | VAUCLARE Bernard  | 20 % |
|                     | AIZAC Thierry     | 10 % |
|                     | LIAUTIER Ghislain | 10 % |

## Budget la bastide

| GRADE               | AGENT             | TAUX |
|---------------------|-------------------|------|
| Agent administratif | GANDON Lisa       | 5 %  |
| Adjoint technique   | LIAUTIER Ghislain | 70 % |

## 10) Régularisation de la voie communale N°8

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un certain nombre de voies desservant divers hameaux ont été ouvertes ou élargies dans les années 1950 à 1980, sans jamais avoir été régularisées d'un point de vue foncier.

Lors des travaux de création de ces voies, les divers propriétaires concernés avaient donné leur accord, en échange d'une desserte carrossable, comme il était d'usage à l'époque.

La situation a ainsi perduré jusqu'à aujourd'hui. Cette pratique ancienne pose problème. La Commune est ainsi confrontée à des difficultés liées aux mutations successives des parcelles concernées. Lors des transferts de propriété, les nouveaux propriétaires ou ayant droit constatent la présence de voies sur leur propriété.

Madame le Maire propose de commencer la régularisation par la voie communale N°8 où des propriétés sont à la vente.

Afin de régulariser cette situation Madame le Maire propose de contacter les propriétaires des parcelles concernées pour qu'ils les cèdent à la Commune et que la Commune prenne en charge les frais de rédaction et d'enregistrement des actes au bureau des Hypothèques.

Le Conseil municipal :

- Autorise le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la régularisation de la voie communale N°8.
- Autorise le Maire et l'adjoint à signer les documents afférents à cette régularisation.

## 11) Demande de subvention DETR et Pass Territoire pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable par la création d'une interconnexion avec la Régie de Prades sur l'UDI de Laulagnet

Afin de sécuriser son alimentation en eau potable sur l'UDI du Peschier en période estivale à l'horizon 2030, la Commune de Jaujac souhaite utiliser la ressource de Laulagnet (ressource appartenant à la Commune de Prades). Des discussions sont ainsi en cours entre les deux Municipalités.

En effet, en période estivale, la Commune de Prades utilise son "Puits du Salyndre" pour couvrir l'ensemble de ses demandes. Prades dispose d'un arrêté préfectoral l'autorisant à prélever jusqu'à 1 200 m<sup>3</sup>/j sur le Puits du Salyndre. La ressource de Laulagnet ne permet pas de couvrir l'ensemble des demandes des abonnés de l'UDI de Laulagnet en période estivale, c'est pour cela que le puits du Salyndre est utilisé.

La ressource de Laulagnet délivre environ 170 m<sup>3</sup>/j en période d'étiage. Un prélèvement de 30 à 50 m<sup>3</sup>/j par pompage en interconnexion sur l'UDI du Peschier serait donc possible et serait largement compensé par un prélèvement dans le puits du Salyndre.

Le Schéma Directeur et Diagnostic de l'Alimentation en eau potable de la Commune de Jaujac classe ce programme de travaux en priorité 1.

Le coût des travaux est estimé à 240 000€ HT, dans le détail :

- Bâche de pompage avec télégestion : 50 000€ HT ;
- Réseau de surpression : 160 000€ HT ;
- Honoraires, divers et imprévus 30 000€ HT.

Madame le Maire précise qu'une partie du projet peut être éligible à une subvention dans le cadre du dispositif DETR et Pass Territoire 2021.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention DETR avec « Bonus préservation de l'environnement » : 96 000€ HT soit 40% ;
- Demande de subvention Pass Territoires au titre de l'aide « Alimentation en eau potable - Sécurisation de l'alimentation en eau potable » : 72 000€ HT soit 30% ;
- Autofinancement Commune : 72 000€ HT soit 30%.

Le Conseil municipal :

- Approuve le projet ;
- Sollicite une subvention de 40% pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable par la création d'une interconnexion avec la Régie de Prades sur l'UDI de Laulagnet, dans le cadre du dispositif DETR 2021 et 30 % dans le cadre du dispositif Pass Territoires.
- Autorise le maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

## 12) Demande de subvention DETR pour le renouvellement des réseaux fuyards d'eau potable sur l'UDI de Péreyres, secteur VC2 et RD323

Afin de sécuriser son alimentation en eau potable sur l'UDI de Péreyres, le Conseil municipal souhaite renouveler des réseaux fuyards. Il s'agit de mener des travaux sur un linéaire de 750 mètres en fonte de 80 mm datant de 1981 situé sous la VC n°2 et la RD n°323, permettant d'alimenter les secteurs de Laulagnet et Champ-long.

Le coût des travaux est estimé à 155 250€ HT, dans le détail :

- Réseau fonte de diamètre 125 mm : 112 500€ ;
- Reprise de 15 branchements : 22 500€ ;
- Honoraires, divers et imprévus : 20 250€.

Madame le Maire précise qu'une partie du projet peut être éligible à une subvention dans le cadre du dispositif DETR 2021, dans la catégorie « Eau potable et assainissement ».

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention DETR avec « Bonus préservation de l'environnement » : 62 100 € HT soit 40% ;
- Autofinancement Commune : 93 150 € HT soit 60%.

Le Conseil municipal :

- Approuve le projet ;
- Sollicite une subvention de 40% pour le renouvellement des réseaux fuyards sur l'UDI de Péreyres, secteur VC2 et RD323, dans le cadre du dispositif DETR 2021 ;

Autorise le maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

### 13) Demande de subvention DETR et Pass Territoire pour la mise en place d'une télégestion sur l'UDI de Péreyres et l'UDI du Peschier

Les deux UDI du centre village (UDI de Péreyres et UDI du Peschier) desservent par l'intermédiaire de réservoir de tête plus de 835 abonnés soit environ 90 % des abonnés de la régie communale. Les agents techniques passent quotidiennement contrôler ces réservoirs et relever les compteurs de mise en distribution.

Les projets portés par la commune sur ces UDI vont nécessiter entre autres la mise en place de surpresseurs. Ainsi, afin de faciliter le fonctionnement de ces différents équipements, d'apporter une sécurité et une qualité de service encore plus importante, il est proposé de mettre en place un système de télégestion.

Ce dernier permettra d'être informé en temps réel des dysfonctionnements sur ces équipements. La télégestion permettra également d'améliorer et d'optimiser la gestion et l'exploitation sur ces UDI (relevé des niveaux d'eau, des volumes journaliers...).

Le Schéma Directeur et Diagnostic de l'Alimentation en eau potable de la Commune de Jaujac classe ce programme de travaux en priorité 1.

Le coût des travaux est estimé à 59 800€ HT, dans le détail :

- Etudes préalables : 6 000€ HT ;
- Mise en place de système de télégestion type SOFREL sur les réservoirs et surpresseurs (4) avec PC Win superviseur : 40 000€ HT ;
- Compteurs connectés (2 unités) : 6 000€ HT ;
- Honoraires, divers et imprévus : 7 800€ HT.

Le Maire précise qu'une partie du projet peut être éligible à une subvention DETR 2021, dans la catégorie « Eau potable et assainissement » et Pass Territoires « Alimentation en eau potable »

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention DETR avec « Bonus préservation de l'environnement » : 23 920€ HT soit 40% ;
- Demande de subvention Pass Territoires au titre de l'aide « Alimentation en eau potable - Amélioration de la connaissance et du fonctionnement des infrastructures » : 17 940€ soit 30% ;
- Autofinancement Commune : 17 940€ HT soit 30%.

Le Conseil municipal :

- Approuve le projet ;
- Sollicite une subvention de 40% pour la mise en place d'une télégestion sur l'UDI de Péreyres et l'UDI du Peschier, dans le cadre du dispositif DETR 2021 et 30 % dans le cadre Pass Territoire 2021.
- Autorise le Maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

### 14) Demande de subvention DETR et Pass Territoires pour l'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement existants, secteur VC2 et RD323

Le Conseil municipal souhaite renouveler des réseaux d'assainissement sur le secteur VC2 et RD323.

Il est indiqué dans le Diagnostic de fonctionnement des réseaux d'assainissement de la Commune de 2019, la présence importante d'eaux claires parasites permanentes dans ce secteur. En effet la réaction hydraulique de cette antenne est plus lente mais les valeurs minimales restent très élevées dû à l'état du réseau et à l'emplacement de ce dernier, situé dans un secteur très humide.

L'intérêt des travaux est de limiter l'apport d'eaux claires parasites permanentes dû aux infiltrations. L'état général du collecteur préconise un renouvellement complet du réseau avec reprise des ouvrages et des branchements.

Le Diagnostic de fonctionnement des réseaux d'assainissement et des systèmes de collecte de la Commune de Jaujac de 2019 classe ce programme de travaux en priorité 1.

Le coût des travaux est estimé à 110 000€ HT.

Madame le Maire précise qu'une partie du projet peut être éligible à une subvention dans le cadre du dispositif DETR 2021 et Pass Territoires.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention DETR avec « Bonus préservation de l'environnement » : 44 000€ HT soit 40% ;
- Demande de subvention Pass Territoires au titre de l'aide « Assainissement » : 33 000€ HT soit 30% ;
- Autofinancement Commune : 33 000€ HT soit 30%.

Le Conseil municipal :

- Approuve le projet ;
- Sollicite une subvention de 40% pour le renouvellement des réseaux d'assainissement sur l'UDI de Péreyres, secteur VC2 et RD323, dans le cadre du dispositif DETR 2021 et 30 % dans le cadre Pass Territoires ;
- Autorise le Maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

### 15) Demande de subvention DETR et Pass Territoire pour l'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement existants, secteur « Antenne de La Bastide »

Le Conseil municipal souhaite renouveler des réseaux d'assainissement sur le secteur dit de l'Antenne de la Bastide.

Il est indiqué dans le Diagnostic de fonctionnement des réseaux d'assainissement et des systèmes de collecte de la Commune de Jaujac de 2019, qu'une grande partie de la quantité des eaux parasites de ruissellement collectées proviennent de l'antenne dite de La Bastide.

La nature des désordres constatés par les inspections télévisuelles (fissures, infiltrations, effondrements, présence de racines) ainsi que par les investigations directes incitent à préconiser le remplacement complet du réseau. Ce réseau traverse trois fois un cours d'eau dont le débit peut être important en cas de précipitations. Cette antenne est donc ciblée comme l'une des principales sources d'eaux claires parasites de ruissellement, qui arrivent en tête de station d'épuration.

L'opération consistera à poser un collecteur neuf sur 750ml avec reprise des 15 branchements et des trois traversées du ruisseau.

Le Diagnostic de fonctionnement des réseaux d'assainissement et des systèmes de collecte de la Commune de Jaujac de 2019 classe ce programme de travaux en priorité 1.

Le coût des travaux est estimé à 260 000€ HT, avec pour détail :

- Etudes préalables : 20 000€ HT ;
- Pose d'un collecteur EU PVC Ø200 sur 750ml hors chaussée avec reprise des branchements (15) et regards : 150 000€ HT ;

- Reprise des traversées du ruisseau (x3) : 30 000€ HT ;
- Dépose du collecteur existant : 45 000€ HT ;
- Honoraires, divers et imprévus : 15 000€ HT.

Le Maire précise qu'une partie du projet peut être éligible à une subvention dans le cadre du dispositif DETR 2021 et Pass-Territoire 2021.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention DETR avec « Bonus préservation de l'environnement » : 104 000€ HT soit 40% ;
- Demande de subvention Pass Territoires au titre de l'aide « Assainissement » : 78 000€ HT soit 30% ;
- Autofinancement Commune : 78 000€ HT soit 30%.

Le Conseil municipal :

- Approuve le projet ;
- Sollicite une subvention de 40% pour le renouvellement des réseaux d'assainissement sur l'UDI de Péreyres, secteur VC2 et RD323, dans le cadre du dispositif DETR 2021 et 30 % dans le cadre Pass Territoires ;
- Autorise le Maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

Toutes les délibérations ont été votés à l'unanimité.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

### 1) Approbation des comptes de gestion 2020 de la Trésorerie municipale des budgets : principal, de l'eau, de l'assainissement, de la cantine scolaire et de la Bastide

Le trésorier municipal a arrêté les comptes de gestion 2020 des budgets : principal, de l'eau, de l'assainissement, de la cantine scolaire et de la Bastide.

Ces comptes sont en parfaite adéquation avec les réalisations des dépenses et recettes constatées chez l'ordonnateur sur le même exercice, dans les différents budgets considérés.

Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2020 présentés par le comptable. Mme TELLIER Henriette est désignée Présidente. Madame le Maire se retirant au moment du vote des comptes administratifs, comme exigé.

## 2) Vote du compte administratif 2020 - Budget général

Les réalisations 2020 se présentent ainsi :

### FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 997 959,76€  
Recettes : 1 342 482,98€  
Excédent : 344 523,22€

### INVESTISSEMENT :

Dépenses : 526 634,58€  
Recettes : 466 442€  
Déficit : 60 192,58€

Sachant que les restes à réaliser sont arrêtés ainsi :

RAR Dépenses : 190 203€  
RAR Recettes : 16 030€  
Résultat RAR : - 174 173€

Le résultat 2020 est donc de - 60 192,58€, comme l'excédent d'investissement antérieur est de 134 503,62€.

Le déficit d'investissement de clôture est de 99 861,96€. Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2020 présenté et décide d'affecter le résultat de fonctionnement soit 344 523,22€ au compte 1068 du budget primitif 2021.

## 3) Vote du Compte Administratif 2020 - Budget Cantine

Les réalisations 2020 se présentent ainsi :

### FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 97 366,27€  
Recettes : 94 490€  
Déficit : 2 876,27€

Le résultat de clôture 2020 est donc de - 1 710,09€, comme l'excédent de fonctionnement antérieur est de 1 166,18€. Le déficit de fonctionnement de clôture est de : 1 710,09€.

### INVESTISSEMENT :

Dépenses : 372,73€  
Recettes : 0€  
Déficit : 372,73€

Le résultat 2020 est donc de + 9 522,75€ comme l'excédent d'investissement antérieur est de 9 895,48 €. L'excédent d'investissement de clôture est de 9 522,75 €.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2020 présenté.

## 4) Vote du Compte Administratif 2020 - Budget de l'eau

Les réalisations 2020 se présentent ainsi :

### FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 256 436,86€  
Recettes : 300 929,25€  
Excédent : 44 492,39€

### INVESTISSEMENT :

Dépenses : 40 852,82€  
Recettes : 100 764,76€  
Excédent : 59 911,94€

Sachant que les restes à réaliser sont arrêtés ainsi :

RAR Dépenses : 175 350€  
RAR Recettes : 11 404€  
Résultat RAR : - 163 946€

Le résultat 2020 est donc de +59 911,94€, comme l'excédent d'investissement antérieur est de 44 795,01 €. Le déficit d'investissement de clôture est de 59 239,59€

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2020 présenté et décide d'affecter le résultat de fonctionnement soit 44 492,39€ au compte 1068 du budget primitif 2021.

## 5) Vote du Compte Administratif 2020 - Budget assainissement

Les réalisations 2020 se présentent ainsi :

### FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 96 320,61€  
Recettes : 117 942,83€  
Excédent : 21 622,22€

Comme le déficit de fonctionnement antérieur est de 10 934,38€. L'excédent de fonctionnement de clôture est de 10 687,84€.

### INVESTISSEMENT :

Dépenses : 32 561,02€  
Recettes : 41 937,13€  
Excédent : 9 376,11€

Sachant que les restes à réaliser sont arrêtés ainsi :

RAR Dépenses : 45 000€  
RAR Recettes : 0€  
Résultat RAR : - 45 000€

Le résultat 2020 est donc de + 9 376,11€, comme l'excédent d'investissement antérieur est de 150 768,70€. L'excédent d'investissement de clôture est de 115 144,81€.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2019 présenté et décide d'affecter la somme de 10 687,84€ au compte 1068 du budget primitif 2021.

## 6) Vote du Compte Administratif 2020 - Budget de la bastide

Les réalisations 2020 se présentent ainsi :

### FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 15 105,53 €  
Recettes : 15 500,00 €  
Excédent : 394,47 €

### INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 210 143,68 €  
Recettes : 1 142 525,25 €  
Déficit : 67 618,43 €

Sachant que les restes à réaliser sont arrêtés ainsi :  
RAR Dépenses : 518 637€  
RAR Recettes : 304 220€  
Résultat RAR : - 214 417€

Le résultat 2020 est donc de - 67 618,43€, comme l'excédent d'investissement antérieur est de 251 442,33 €. Le déficit d'investissement de clôture est de 30 593,10€.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2020 présenté et décide d'affecter le résultat de fonctionnement soit 394,47€ au compte 002 du budget primitif 2021.

Madame le Maire reprend à la présidence de la séance.

## 6) Demande de subvention à la Région pour le plateau multisports dans le cadre du dispositif « Equipements sportifs »

Il est projeté de réaménager le court de tennis en véritable plateau multisports, afin de proposer aux jeunes, aux écoliers, ainsi qu'aux familles, un véritable espace intergénérationnel, ludique et sportif.

Le coût des travaux est estimé à 68 240€ HT, dans le détail :

- 25 044€ HT pour la reprise de la dalle béton du court de tennis ;
- 43 196€ HT pour la création du plateau multi-supports.

Le Conseil municipal approuve le projet sollicite une subvention de 50 %, dans le cadre du dispositif régional « Equipements sportifs ».

## 7) Bail et fixation du loyer d'un logement communal

Le Conseil municipal décide :

- De fixer, à compter du 1er avril 2021, le loyer mensuel du logement du Chambon à la somme de 450€ charges locatives non comprises.
- Que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.
- Autorise Madame le Maire à signer le bail de location pour ce logement.

## 8) Convention d'accueil à l'école de BAZA élémentaire en classe d'ULIS I (unité localisée pour l'inclusion scolaire).

Le Conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'accueil pour un enfant domicilié à Jaujac en classe d'ULIS 1 à l'école de Baza élémentaire d'Aubenas ;
- Précise que le montant des frais soit 952€ sera inscrit au budget primitif.

## 9) Convention de fourniture d'eau entre la Commune de Prades et la Commune de Jaujac

Madame le Maire rappelle le projet d'interconnexion entre la source de Laulagnet appartenant à la Commune de Prades et le réservoir du Peschier sur la Commune de Jaujac.

Avant de lancer ce projet il convient de fixer par convention les conditions administratives, techniques et financières pour la fourniture d'eau potable en gros.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de fourniture d'eau entre la Commune de Prades et la Commune de Jaujac.

## 10) Approbation d'un projet de création de logements locatifs « Résidence LADENNE » avec Ardèche Habitat et mise à disposition de terrain par bail emphytéotique

Madame le Maire rend compte au Conseil municipal des différents entretiens et rencontres avec Ardèche Habitat (Office Public de l'Habitat) dans le cadre d'un projet de logements locatifs sur le territoire de la commune, sur le terrain communal AP 838.

Cette parcelle d'une superficie de 3 217m<sup>2</sup>, se situe au coeur de Jaujac. Elle constitue, avec les parcelles AP 91, 711 & 713, le site « SPORTISSAGE ».

Une partie de ce site (2100 m<sup>2</sup>) libre de bâti fait l'objet d'un aménagement de parking paysager public d'entrée de bourg.

Le fond de la parcelle, soit 1 100 m<sup>2</sup> restants, fait l'objet du présent projet. Ce dernier aurait pour objectif la construction de deux bâtiments de logements de type petits collectifs en R+1 & combles ou R+2. Le programme devra proposer des logements de types T2 & T3 et des logements de types T4 selon les possibilités.

L'espace public traversant le site sera bien délimité marquant la liaison en cheminement piéton depuis Sportissage vers la rue Jean MOULIN.

L'opération serait inscrite à la programmation des services de l'Etat DDT.

Concernant le mode de transmission du foncier, la solution la plus favorable semble être le bail emphytéotique. En effet, il semble opportun de minimiser la charge foncière pour affecter davantage de financement à la réalisation des logements.

L'opération sera restituée à la commune à la fin du bail.

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver les principes précités ;
- De confier à Ardèche Habitat la réalisation de ce projet sur le terrain cadastré AP 838 ;
- De donner le nom suivant au projet "Résidence LADENNE" ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer le protocole d'accord ou la convention de groupement de commande liant Ardèche Habitat et la Commune en amont de la signature du bail ;
- De mettre à disposition d'Ardèche Habitat le terrain d'assiette du projet par bail emphytéotique d'une durée de 55 ans, moyennant un loyer annuel de 1 euro.

A ces fins, le Conseil municipal :

- Autorise Ardèche Habitat à engager toutes les démarches nécessaires au projet et notamment de déposer le permis de construire, de proposer son inscription à la liste des opérations à financer auprès des services de l'État, de procéder aux sondages et investigations pour la réalisation des études.
- Autorise le Maire à procéder à toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la conclusion du bail emphytéotique.
- Autorise le Maire à signer le bail emphytéotique défini dans le protocole d'accord ou la convention liant la commune et Ardèche Habitat.

## 11) Motion demandant un moratoire sur le déploiement de la 5G et la réalisation d'une étude d'impact.

Le Conseil municipal de Jaujac souhaite interpeller le Gouvernement au sujet du déploiement de la technologie 5G en France, dont les enchères pour l'attribution des fréquences ont été lancées le 29 septembre 2020.

La technologie 5G est conçue pour permettre des débits dix fois supérieurs à la 4G sur les smartphones, avec un déploiement en France qui aboutira à un « effet rebond » par la hausse de la consommation de données et d'usage des télécommunications, synonyme à terme d'une très forte consommation d'énergie par la sollicitation des antennes et des serveurs.

Si la Municipalité est évidemment favorable au progrès dès lors qu'il a pour objet premier de servir l'intérêt général et de permettre l'amélioration des conditions de vie de tous les citoyens,

TOUTEFOIS,

CONSIDERANT la nécessité de lutter contre la fracture numérique alors que le déploiement de la technologie 4G et de la fibre est encore loin d'être effectif sur notre Commune,

CONSIDERANT que le Gouvernement souhaite lancer le démarrage de la 5G sans attendre les conclusions du rapport de l'Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail prévues d'être rendues au printemps prochain.

CONSIDERANT qu'aucune étude d'impact globale prenant en compte les dimensions climatiques, environnementales, sanitaires et technologiques, n'ait été publiée jusqu'ici,

CONSIDERANT l'absence de débat public ou de concertation avec les habitants, Par la présente délibération, le Conseil municipal de Jaujac, réuni en séance plénière, le 15 mars 2021 :

- Souhaite que le Gouvernement commande la réalisation d'une étude globale et indépendante sur les impacts climatiques, environnementaux, sanitaires, technologiques et financiers de la 5G ;
- Demande qu'un débat public sur la 5G soit organisé au niveau local et national ;
- Demande que les villes concernées soient consultées avant la mise en œuvre effective de la 5G à haute fréquence sur leur territoire, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Tous les points, sauf le point 10 et 11, ont été votés à l'unanimité :

- Le point 10 a été voté à 14 pour et 1 abstention ;
- Le point 11 a été voté à 9 pour, 3 contre et 3 abstentions.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

## 1) Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet

Le Maire expose que considérant l'accroissement constant des tâches administratives, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet pour d'une durée hebdomadaire de 35h.

Le Conseil municipal décide :

- De créer à compter du 1er avril 2021 un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe, échelle C3 de rémunération, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures ;
- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget.

## 2) Demande de subvention à l'Agence Nationale du sport pour la création d'un plateau multisports

Le Conseil municipal :

- Sollicite une subvention de 50 % pour la création d'un plateau multisports auprès de l'Agence Nationale du sport ;
- Autorise le maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Mairie de Jaujac

11 Place du Champ de Mars - 07380 JAUJAC  
04 75 93 22 28  
Secrétariat ouvert au public :  
Lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h à 12h  
www.jaujac.fr - mairie@jaujac.fr  
Facebook : Jaujac Village d'Ardèche

## Bibliothèque

1 Place de l'église - 07380 JAUJAC  
04 75 93 29 98  
Horaires juillet et août :  
Mardi - mercredi - vendredi - samedi de 9h30 à 11h  
Horaires autres mois de l'année :  
Mardi - vendredi - de 9h30 à 11h30  
Jeudi de 15h à 17h30  
Samedi de 10h à 11h30

## Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans

Château de Blou - 07380 THUEYTS  
04 75 89 01 48

## Office du tourisme

Meyras - Neyrac les Bains : 04 75 36 46 26  
Jaujac : 04 75 35 49 61

## ADMR Meyras

04 75 37 79 24

## Urgences

SAMU : 15  
Gendarmerie : 17 / Brigade de Thueyts : 04 75 36 40 80  
Police : 04 75 89 22 22  
Pompiers : 18  
Hôpital d'Aubenas : 04 75 35 60 60  
Etat des routes d'Ardèche : 04 75 65 52 52

## Services médicaux

Pharmacie, BEGON Caroline : 04 75 93 20 70  
Médecins généralistes :  
- Dr DELENNE : 04 75 93 21 90  
- Dr GARRY et Dr NITTING : 04 28 40 01 50  
Psychologue Clinicienne, DELENNE Francine : 06 45 80 34 46  
Praticienne en psychothérapie, RIVIER Sylvie : 06 14 65 80 02  
Cabinet infirmier : 06 21 34 68 58  
Pédicure podologue, GONTHIER-WAUQUIER Virginie : 06 07 40 97 85  
Orthophoniste, LEYNAUD Aurélie : 06 22 72 19 22  
Ostéopathe, STAGNETTO Amandine : 06 16 58 70 14  
Acupunctrice traditionnelle chinoise, LANGUEBIEN Ancis : 06 99 29 35 74  
Sage femme, JOACHIN Lilas : 06 78 51 76 30  
Cabinet kinésithérapie et ostéopathie des 4 Vallées : 04 75 88 47 44  
EHPAD : 04 75 89 82 60

## Naissances

- William RAFFAILLAC-DESFOSSE de Samuel RAFFAILLAC-DESFOSSE et Claire METAIREAU, le 20 octobre 2020
- Aimé TISSOT de Axel TISSOT et Nicole TEYSSIER, le 21 octobre 2020
- Keyron PLANTEVIN de Adrien PLANTEVIN et Sabrina TOUMI, le 11 novembre 2020
- Clémence GIL de Jérémy GIL et Mirabelle MORALES, le 25 novembre 2020
- Louise LEYNAUD de Cédric LEYNAUD et Aurélie RENAULT, le 4 avril 2021
- Juliette GOBLOT de Laurent GOBLOT et Céline BONNET, le 9 avril 2021

## Décès

- ROS Helena, veuve MOL, le 24 octobre 2020
- ROBERT Yvonne, veuve DUCRET, le 3 novembre 2020
- NAUD Lucienne, veuve GIRAUD, le 23 novembre 2020
- VERNET Eugène, le 28 novembre 2020
- RIAILLE Éliane, le 28 novembre 2020
- PLANCHER Emile, le 31 décembre 2020
- PICARD Yolande, le 4 janvier 2021
- BERTRAND André, le 9 janvier 2021
- GARRIGUE Gisèle, veuve LAURENT, le 29 janvier 2021
- BRUNNER Robert, le 29 janvier 2021
- BAELDE Claude, le 11 février 2021
- CRUS Nicole, épouse AIZAC, le 19 mars 2021
- BRENOL Nadine épouse ROUDIL, le 30 mars 2021
- RIEUTORD Marie, le 7 avril 2021
- MARION Eliane, veuve BOUTIERE, le 23 avril 2021

## Mariages

- Mme AJASSE Christel et Mr DEBROAS Jérémy, le 19 mars 2021
- Mme CHAPELLE Lisa et Mr BOISSIN Quentin, le 3 avril 2021
- Mme GUARIN GONZALEZ Claudia et Mr SERGENT Arthur, le 14 avril 2021

# ÉVÈNEMENTS ANNULÉS



## Invitation à la journée d'accueil des nouveaux habitants



La Commune de Jaujac a lancé un nouveau projet en 2020 : celui d'organiser chaque année une après-midi d'accueil destinée aux nouveaux habitants.

Il était prévu que cette 1ère journée ait lieu le samedi 29 mai. Au vu des restrictions sanitaires, le maintien de cette date ne sera pas possible.

Mais ce n'est que partie remise !

mairie de  
**Jaujac**  
village d'Ardèche



## L'Echo du Volcan

Mai 2021

*Rédaction, maquette et mise en page intégralement réalisées  
par les élus et les services municipaux.  
Seule l'impression est externalisée.*

Mairie de Jaujac  
11 Place du Champ de Mars  
04 75 93 22 28  
mairie@jaujac.fr